

Rapport d'activité

Club **PLANS**
de **PAYSAGE**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le Club et ses ambitions

Créé en 2013, à la suite du premier appel à projets « Plans de paysage », le Club « Plans de paysage » est animé par le bureau des paysages et de la publicité du ministère de la transition écologique et solidaire, avec le soutien des services de l'Etat (DREAL, DRIEE, DEAL, DDT) et de son centre d'expertise technique (Cerema).

Le Club a été mis en place avec pour objectif **d'accompagner les collectivités** qui se sont engagées dans la démarche « plans de paysage ».

Cette ambition se décline aujourd'hui à travers 5 objectifs stratégiques :

- **Mettre en réseau les lauréats des appels à projets et ouvrir les possibilités d'échange à des territoires non lauréats** et aux professionnels en charge de piloter ou d'accompagner des politiques du paysage dans les territoires.
- **Capitaliser de la méthodologie** au niveau national, tirée des expériences locales des territoires, pour la mettre à disposition de tous (fiches méthodologiques, kits, notes, etc.)
- **Promouvoir la démarche** « plan de paysage », par le biais des appels à projets et en renforçant la stratégie de communication
- Accompagner aussi bien l'élaboration que **la mise en œuvre des plans de paysage**
- Mettre en avant des projets « innovants » : apporter de nouvelles solutions à l'aménagement du territoire avec la logique du paysage, en phase avec des thématiques d'actualité

Le Club national « Plans de paysage » est un lieu d'échanges et de partage d'expériences entre territoires, avec et pour les territoires. Toutes vos contributions sont les bienvenues et nous comptons sur nos lauréats et partenaires, véritables ambassadeurs de la démarche.

Vous trouverez dans ce rapport un bilan des activités du Club pour l'année 2018 et sa feuille de route pour 2019.

Sommaire

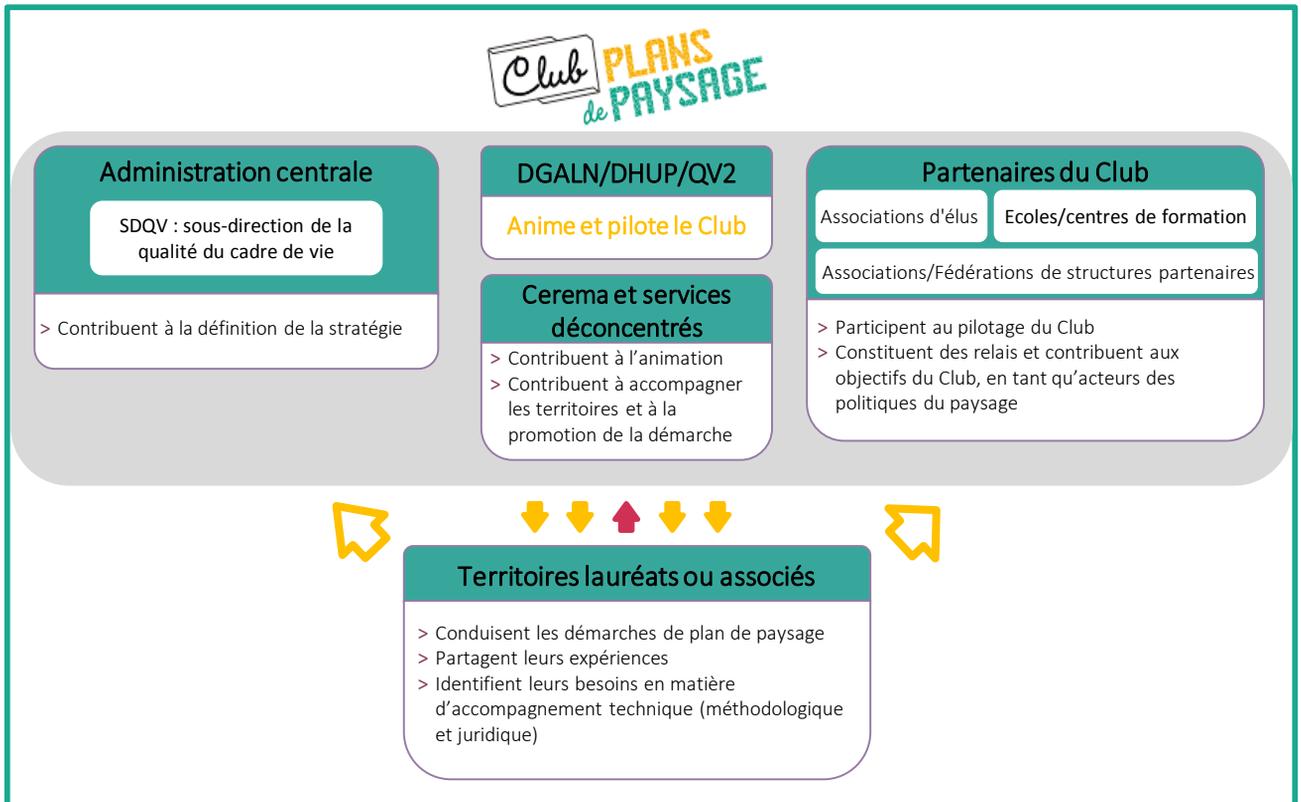
1.	Gouvernance du Club.....	p.4
	La composition du Club	p.4
	Un club en expansion avec de nouveaux projets de partenariats....	p.10
2.	Vie du Club	p.11
	Le séminaire annuel	p.11
	Les clubs régionaux « plans de paysage »	p.14
	Des rencontres nationales et locales autour de la démarche paysagère	p.18
	Une enquête annuelle du Club	p.19
3.	Publications et productions du Club	p.21
	Les outils de communication du Club	p.21
	Les fiches-actions	p.25
4.	Perspectives pour 2019	p.27
	Conduire l'appel à projets « plans de paysage » 2019	p.27
	Conforter les échanges entre les territoires membres du Club	p.28
	Enrichir la production méthodologique du Club	p.29
	Lancer le portail digital du Club.....	p.29
	Annexes	p.30
	Enquête annuelle 2017	p.31
	Brochure sur la démarche paysagère.....	p.47
	Fiches-actions	p.54
	Liste des lauréats et territoires associés au Club	p.63

1. Gouvernance du Club

Le composition du Club

Le Club « Plans de paysage » est une **structure partenariale animée et pilotée** par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) au sein de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du **ministère de la transition écologique et solidaire**.

L'Etat est pilote du Club et a souhaité accompagner les avancées législatives en cours sur les objectifs de qualité paysagère, en apportant un **soutien méthodologique et financier** aux territoires qui souhaitent mener des politiques paysagères ambitieuses. Il se positionne en **partenaire et en facilitateur de la mise en réseau des territoires**, au niveau national et territorial.



Structuration du Club « Plans de paysage »

Pour être en mesure d'accompagner un nombre croissant de territoires membres engagés dans une démarche d'élaboration de plan de paysage, un **dispositif de pilotage et d'animation du Club Plans de paysage a été mis en place**.

Cette gouvernance veille à **associer les partenaires** pour définir les orientations du Club.

Elle repose en particulier sur deux instances : **un comité de pilotage et un comité technique**.

❖ La composition et le rôle du comité de pilotage

Le **comité de pilotage** (COPIL) regroupe un ensemble de partenaires du ministère ayant accompagné le lancement et la sélection des appels à projets en 2013, 2015, 2017 et 2018, ainsi que des structures ayant une expertise sur la mise en œuvre de projets d'élaboration de plans de paysage : Etat local, Cerema, CGEDD (*Conseil général de l'environnement et du développement durable*), AdCF (*Assemblée des communautés de France*), AMF (*association des maires de France*), FPNRF (*Fédération des Parcs naturels régionaux de France*), RGSF (*Réseau des grands sites de France*), Sites & cités remarquables de France, FNCAUE (*Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement*), FFP (*Fédération française du paysage*), ENSP (*Ecole nationale supérieure du paysage*), APCE (*Association des paysagistes-conseils de l'Etat*), FNE (*France nature environnement*), les ministères de la culture et de l'agriculture, le Collectif « Paysages de l'Après-Pétrole » et la Fédération nationale des SCoT.

Liste des membres du comité de pilotage en 2018

Structure	Nom	Prénom
AMF	FOURNEAU	Nathalie
APCE	FARELLE	Catherine
CA de Blois - AdCF	DEGRUELLE	Christophe
CEREMA	AUBRY	Nadia
CEREMA	CHAMPRES	Jérôme
CGEDD	CABRIT	Jean-Luc
CGEDD	THIBAUT	Jean-Pierre
Collectif « Paysage de l'Après pétrole »	DES DESERTS	Gaëlle
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes	MANDON	Emmanuel
DGALN / Adjoint sous-directrice QV	BRIE	Patrick
DGALN /Sous-directrice QV	SOLEILLE	Pastèle
DGALN/DHUP/QV2	DE BEAULIEU	Gilles
DGALN/DHUP/Cheffe du bureau QV2	FAIVRE	Juliette
DGALN/DHUP/Adjointe cheffe du bureau QV2	MARVIE	Anne
Directeur Général DGALN	DELDUC	Paul
DRIEE	RAMBAUD	Lucile
ENSP Versailles	PIVETEAU	Vincent
Fédération des SCoT	GAAS	Stella
FFP	BAVA	Henri
FNCAUE	CHAROLLAIS	Valérie
FNE	MARTINIE-COUSTY	Elodie
Ministère de la Culture	CHOPLAIN	Nathalie
Ministère de la Culture	LACAILLE	Vincent
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	DESOINDRE	Agnès
RGSF	ARCHAMBAULT	Soline
RGSF	ESTEVE	Lydiane
Ville de Nantes	DAVID	Rémy
FPNRF	WEICK	Pierre

La présidence est confiée au directeur de la DGALN et par délégation à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie. Le secrétariat est assuré par le bureau des paysages et de la publicité.

Le COPIL propose et valide les orientations stratégiques et les actions du Club contenues dans la feuille de route annuelle.

Cette instance vise également à

- Associer les partenaires aux orientations à donner à la politique du paysage
- Relayer les démarches impulsées par le ministère sur le terrain et dans les réseaux professionnels et associatifs
- Disposer de remontées du terrain sur l'effectivité de l'impact et de l'efficacité des actions portées par le ministère en matière de paysage
- Renforcer les liens avec les collectivités territoriales

En 2018, le comité de pilotage de la politique paysagère s'est réuni le 13 mars.

COPIL du 13 mars 2018

La COPIL a consacré un premier temps à la présentation des principales réalisations du Club en 2018 : l'appel à projets 2018 et ses nouveautés (annualisation, 15 lauréats, appui financier et méthodologique, dates clés), les journées nationales autour de la démarche paysagère organisées à Dunkerque les 17 et 18 octobre 2018, les travaux du Club et les fiches-actions qui visent à valoriser des démarches entreprises au niveau des territoires.

Un retour d'expérience d'un lauréat (2013), Labastide-Murat, a été présenté aux membres du COPIL. Jérémie Choukroun, directeur adjoint du PNR des Causses du Quercy, a présenté le plan de paysage élaboré et les différentes actions mises en place par le PNR des Causses du Quercy. Ce fut également l'occasion d'échanger avec les membres du COPIL sur les difficultés rencontrées et de partager les facteurs clés de succès tirées de cette expérience.

Un groupe de travail a été organisé pour lancer la réflexion sur les manières de présenter le paysage auprès des élus. Pour rendre le sujet plus porteur auprès des citoyens et des élus, le COPIL propose d'associer le paysage à d'autres thématiques.

Le CGEDD a présenté son rapport sur les démarches paysagère en Europe. Il avait pour but d'observer les politiques paysagères de huit pays voisins: Irlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne, aux traditions et aux organisations territoriales très variées, et de s'en inspirer pour les politiques françaises. Il comporte huit recommandations, argumentées par des exemples concrets :

1. Elaborer une stratégie nationale du paysage
2. Développer l'échelon régionale
3. Renforcer les organisations professionnelles du paysage
4. Systématiser l'éducation et la sensibilisation au paysage
5. Développer les politiques agro-paysagères
6. Elargir la Trame verte et bleue au-delà de la biodiversité
7. Prendre en compte le paysage dans les documents de planification urbaine
8. Conforter la participation citoyenne aux démarches paysagères

❖ La composition et le rôle du comité technique

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le ministère de la transition écologique et solidaire, à travers la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).

Le pilotage est confié au bureau des paysages et de la publicité, qui s'appuie pour ce faire sur deux AMO complémentaires :

- **une AMO d'expertise**, assurée par le **Cerema** depuis 2013, notamment pour le suivi de l'avancement des plans de paysage des territoires membres, ainsi qu'un appui à l'animation des instances de travail et à la production de supports à caractère méthodologique;
- **une AMO de projet**, assurée par **Capgemini Invent** depuis octobre 2015, notamment pour l'appui à la structuration du Club et à l'élaboration des feuilles de route, l'assistance au pilotage de l'animation et l'appui aux productions.

Le **comité technique** regroupe les 2 AMO, autour du bureau des paysages et de la publicité. Il se réunit régulièrement, en fonction des actualités du Club et assure le **suivi opérationnel des activités du Club** : tenue et suivi des groupes de travail, avancement des actions et modalités de répartition des travaux à mener et de rédaction des livrables.



Composition du Comité technique

❖ L'équipe en charge de l'animation du Club

Le bureau des paysages pilote l'ensemble du dispositif d'animation du Club.

Il s'appuie sur les deux assistances à maîtrise d'ouvrage au niveau national et sur les **services de l'Etat**, DREAL et DDT pour fonctionner au niveau local.

Les **référents « paysage » des services déconcentrés** ont un rôle clé pour l'accompagnement opérationnel des territoires. Ils sont en charge du suivi de plans de paysage et de l'animation d'un réseau au sein des DREAL et se réunissent 2 à 3 fois par an lors des comités pré-décisionnels, présidés par l'équipe d'animation nationale du Club.

Equipe d'animation nationale

Composition de l'équipe d'animation au 31/12/2018

QV2		Cerema		Capgemini Invent
Gilles DE BEAULIEU 01 40 81 69 13	Nadia AUBRY 03 87 20 45 60	Bénédicte BAXERRES 05 56 70 66 42	Bastien EXBRAYAT 02 40 12 83 67	Jérôme CHAMPRES 04 72 74 59 16
				Anaïs TERRET 01 40 81 91 63
				Adrien BARRILLON 01 40 81 91 63

Référents en Services déconcentrés

Référents DREAL

Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre- Val de Loire
Stéphanie DOUCET-GAILLOT 04 26 28 63 95	Philippe BREUILLY 03 81 21 68 43	Anne-Lise JAILLAIS 02 99 33 43 22	Aurore SIMONNEAU 02 36 17 45 51
Corse	Grand-Est	Guadeloupe	Guyane
Claire MAUPIN 04 95 51 71 04	Samantha PHILIPPE 03 87 62 01 62	Boris DOBRYCHINE 05 90 99 46 64	Claudine LARGY 05 94 29 75 55
Hauts-de-France	Ile-de-France	Martinique	Mayotte
Sophie GERIN 03 22 82 91 08	Juliette OECONOMO 01 87 36 44 88	Céline COISY 05 96 59 58 95	Antoine ROUILLE 02 69 64 83 91
Normandie	Nouvelle Aquitaine	Nouvelle Calédonie	Occitanie
Françoise AVRIL 02 50 01 83 66	Sophie DE STOPPELEIRE 05 56 93 32 85	Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT (687) 23 24 30	Alain GUGLIELMETTI 05 61 58 65 31
Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Réunion	
Marine ISABAL 02 72 74 75 92	Luc TALASSINOS 04 42 66 66 17	Maryline CAILLEUX 02 62 40 26 50	

❖ **Des réflexions menées avec les services déconcentrés**

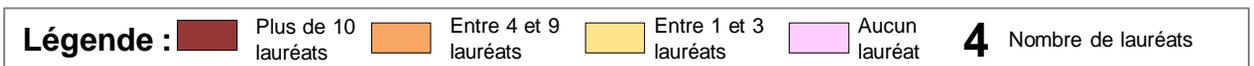
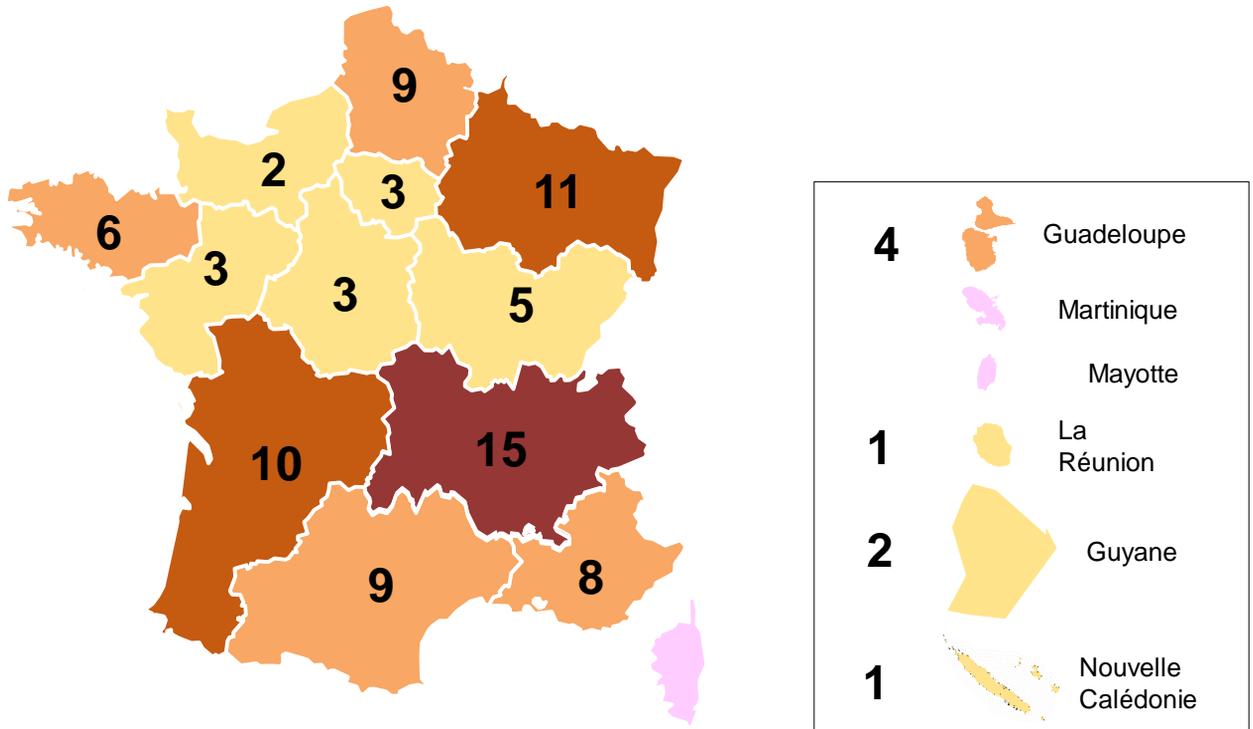
Pour préparer les comités de pilotage du Club, les référents en services déconcentrés, le bureau QV2 et les deux AMO Cerema et Capgemini Invent peuvent se réunir au sein d'un **comité pré-décisionnel**. En 2018, ils se sont réunis deux fois :

- En janvier, pour préparer la feuille de route 2019
- En juillet, pour préparer l'analyse des candidatures de l'appel à projets 2018 et pour enrichir la réflexion sur le développement de Club « Plans de paysage » en région.

❖ Un Club composé de 92 territoires membres

Le Club regroupe **92 territoires membres** dont la répartition territoriale est largement équilibrée : le Club compte actuellement des membres dans près de **90% des régions**.

Le Club est composé de 21 lauréats de l'appel à projets 2013, de 24 lauréats de celui de 2015 et de 5 territoires associés, 27 lauréats de 2017 et 15 lauréats de 2018. L'appel à projets étant désormais annualisé, le nombre de membres dans le Club est amené à accélérer.



❖ Des structures porteuses diverses

L'élaboration des plans de paysage de ces territoires est portée par des structures diverses. On recense en particulier :

- **55** EPCI ou communes seules
- **18** parcs : **16** PNR et **2** PN
- **13** syndicats mixte de SCoT, de pays, de grand site ou d'aménagement
- **6** autres types de structures : 2 PETR, EPTB, province, conseil régional et association

Un Club en expansion

Le Club Plans de Paysages est dans une dynamique d'expansion qui se traduit à la fois par l'annualisation de l'appel à projets et par le développement de nouveaux partenariats.

L'annualisation de l'appel à projets

Depuis le lancement du Club Plans de paysage en 2013, l'appel à projets Plans de paysage a toujours été mené sur une fréquence biennale.

Afin de faire bénéficier les lauréats d'un meilleur accompagnement mais également de mettre en œuvre des politiques qui s'inscrivent dans la durée et la continuité, le Club Plans de paysages a décidé d'annualiser son appel à projets à partir de l'année 2018.

Cette annualisation a été inaugurée dès l'édition 2018 de l'appel à projet qui a vu 15 lauréats récompensés.

De nouveaux projets de partenariats

Afin de renforcer sa capacité d'accompagnement et pour aboutir à la généralisation de démarches de projet pleinement opérationnelles, le Club Plans de Paysages a souhaité enrichir son offre de services en recourant à des expertises techniques solides.

C'est la raison pour laquelle le Club Plans de Paysages a noué en 2018 deux nouveaux partenariats officiels avec l'**ADEME** et la **Chaire Paysage et Énergie** de l'**École Nationale Supérieure du Paysage** (ENSP) de Versailles. Ce partenariat se traduit par une offre de services conjointe aux territoires qui comporte un volet technique, un volet financier ainsi qu'une mise en commun des apports des réseaux professionnels pour mieux accompagner les territoires qui s'engagent. Cette offre de services comporte donc un volet consacré à la production de préconisations méthodologiques et un autre à la valorisation des retours d'expériences pour aider à convaincre de nouveaux territoires de se lancer dans de telles démarches.

L'ADEME apporte également au service de ce plan d'action un financement à hauteur de 450 000 € sur une durée de trois ans dans le cadre des actions programmées conjointement avec la Chaire Paysage et Énergie. Par ailleurs, l'ADEME participe au financement en 2019 de projets orientés sur la transition énergétique et fondés sur une démarche paysagère.

La Chaire Paysage et Énergie joue un rôle de conseiller scientifique et met à disposition ses étudiants en fin de cursus ainsi que ses retours d'expérience et tous les réseaux dont elle dispose. Elle assure un lien entre les énergéticiens cofondateurs de la Chaire Paysage et Énergie et organise des passerelles entre recherche et développement opérationnel.

Outre la structuration à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ces nouveaux partenariats ont pour objectif la publication de guides méthodologiques et d'outils de connaissance destinés au grand public, aux décideurs et aux énergéticiens pour les inciter à construire les paysages de la transition énergétique.

2. Vie du Club

Un séminaire annuel



Le Club « Plans de paysage » organise chaque année un séminaire, moment de rencontres et d'échanges. Ce rendez-vous annuel, ouvert à tous les membres, partenaires du Club et territoires intéressés par la démarche paysagère, s'articule autour de **présentations, tables-rondes et kiosques**. Son organisation est pilotée par le bureau des paysages et de la publicité.

L'édition 2018 du séminaire annuel du Club s'est tenue à Paris **le 4 décembre 2018**. A cette occasion, près de **100 participants** se sont retrouvés dans les locaux du ministère de la transition écologique et solidaire, dont plusieurs représentants des territoires lauréats des appels à projets « plans de paysage », ainsi que de nombreux partenaires et représentants des services de l'Etat.

Séquences de présentations

❖ Ouverture du séminaire

Le séminaire a été ouvert par Patrick Brie, adjoint à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie.

Après avoir rappelé les réalisations et les évolutions du Club en 2018, il a souligné l'importance de la question de l'accompagnement des territoires dans un contexte de massification du Club.



Il a mis en avant le rôle central des clubs régionaux « plans de paysage » dans l'accompagnement des territoires par les services de l'Etat, notamment dans un contexte de changement d'échelle du Club. Il a salué la mise en place de deux nouveaux clubs régionaux « plans de paysage » en Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, qui rejoignent la dynamique lancée par le Club Sud-Ouest regroupant les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

❖ La présentation du partenariat ENSP Versailles / ADEME / Club « Plans de paysage »

Cette séquence a été présentée par Aurélie Doreau (Chaire Paysage et Energie), Sébastien Billeau (ADEME) et Gilles de Beaulieu (ministère de la transition écologique et solidaire).



L'ENSP Versailles avec sa Chaire Paysage et Energie, l'ADEME et le ministère de la transition écologique et solidaire joignent leurs moyens pour mieux organiser et structurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires du Club. Il s'agit d'un premier exemple de mobilisation d'expertise technique autour du Club « plans de paysage » pour soutenir les territoires dans le développement de leur projet.

Dans cet objectif de renforcement de l'accompagnement des territoires, d'autres partenariats sont en cours de développement.

Le partenariat réunit 2 compétences précieuses au Club autour de la transition écologique :

- l'ENSP Versailles avec la Chaire Paysage et Energie apporte une approche intégrée de la transition énergétique pour la construction des paysages de demain. La Chaire apporte une compréhension plus approfondie de chaque paysage.
- l'ADEME apporte son expertise technique en matière de transition énergétique qui doit permettre de suivre le projet techniquement pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle et concrète.

La connaissance du territoire associée à l'expertise technique sectorielle doit permettre de fournir des réponses circonstanciées et personnalisées aux enjeux de chaque territoire.

Rencontres avec les lauréats 2018

❖ La présentation des lauréats en kiosques

Chaque lauréat a présenté son projet et échangé avec les participants du séminaire autour de kiosques dédiés à leur projet. Les participants ont ainsi échangé avec l'ensemble des lauréats.



❖ La remise des diplômes aux lauréats

Cette séquence a été animée par Juliette Faivre, cheffe de bureau des paysages et de la publicité puis par Paul Delduc, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature.



Tous les lauréats ont reçu un diplôme pour leur sélection à l'appel à projets Plans de paysage.

Paul Delduc, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, a rappelé les ambitions du Club et du ministère de la transition écologique et solidaire avant de remercier l'ensemble des lauréats et les participants au séminaire.

Réflexions autour du développement du réseau « plans de paysage »

❖ La table-ronde autour des clubs régionaux

La table-ronde, animée par Gilles de Beaulieu, a réuni 4 référents paysages en DREAL :

- Sophie de Stopelleire, DREAL Nouvelle Aquitaine
- Stéphanie Doucet-Gaillot, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Sophie Gérin, DREAL Hauts-de-France
- Alain Guglielmetti, DREAL Occitanie



La table-ronde a permis de mettre en avant les expériences des 3 clubs régionaux « plans de paysage » : le Club Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine et Occitanie), le Club Hauts-de-France et le Club Auvergne-Rhône-Alpes.

Les référents paysages ont présenté les réalisations de leurs clubs régionaux, les difficultés rencontrées mais aussi les attentes des territoires vis-à-vis de ces clubs régionaux.

❖ Les groupes de travail

4 groupes de travail ont permis de lancer la réflexion dans un premier temps autour des attentes et des contributions des membres vis-à-vis du réseau. Les groupes ont été répartis par groupe de région de sorte à faire émerger des besoins spécifiques à chaque territoire.

Un deuxième temps de réflexion a été consacré aux besoins des membres vis-à-vis du futur site internet. Les participants ont fait part des fonctionnalités et des informations qu'ils souhaiteraient retrouver sur le site.

Les clubs régionaux

L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'une importante dynamique régionale avec le lancement de deux nouveaux clubs régionaux, le club régional des Hauts-de-France et le club régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que le lancement, fin 2017, de la création du Réseau Paysage Guadeloupe-Martinique-Antilles. Leur mise en place témoigne du renforcement de la dynamique initiée par le club Sud-Ouest qui réunit la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie.

Ces clubs régionaux répondent au besoin d'offrir un accompagnement renforcé aux territoires membres du Club. Ils permettent de proposer un accompagnement plus proche et personnalisé au niveau local.

❖ Le club régional Hauts-de-France

Le club régional Hauts-de-France a été lancé le 8 mars 2018 par la DREAL à l'occasion d'une première journée d'échanges à Amiens durant laquelle les lauréats des Hauts-de-France ont échangé sur leur vécu, leurs expériences et leurs questionnements autour de cette démarche.

Après une rapide introduction par la DREAL sur les objectifs de l'outil et l'actualité des plans de paysage, les débats ont été organisés selon quatre temps de discussion. Chaque discussion portait sur un thème, proposé à l'avance aux participants, et introduit par le témoignage de l'un des lauréats. Les quatre thèmes, établis à partir des propositions des lauréats eux-mêmes et déclinés selon des problématiques abordées spécifiquement dans les plans de Paysage lauréats en Hauts-de-France, sont les suivants :

- la concertation/participation/communication/partenariats autour du plan de paysage,
- la phase opérationnelle et la durée du plan de paysage dans le temps,
- urbanisme et plan de paysage,
- plans de paysage et grands sujets économiques, sociaux et environnementaux (agriculture, énergie renouvelable, biodiversité).

La journée a été riche d'échanges, de témoignages et de réflexions sur un outil commun utilisé par des territoires aux identités et enjeux très variés.

Les participants ont exprimé de manière unanime leur satisfaction suite à cette rencontre et émis le souhait de renouveler ce type de réunion avant la fin de l'année 2018. La localisation sur l'un des territoires lauréats et l'éventuelle participation d'élus ont été suggérées pour cette prochaine rencontre.

❖ Le club régional Auvergne-Rhône-Alpes

Le club régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a été lancé le 6 novembre 2018 à l'occasion d'une première journée régionale d'échanges du réseau Plan de paysages.

De nombreux territoires de la région étaient représentés lors de l'événement (PNR des Monts d'Ardèche, PNR du Pilat, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Communauté de Communes Cœur de Savoie, PNR du Livradois-Forez, PNR des Bauges, Communauté de

communes de la Matheysine, Grenoble Alpes Métropole, Saint Flour Communauté, PNR de Chartreuse, PNR du Vercors, Syndicat mixte du beaujolais, Saint-Etienne Métropole, Le Grand-Clermont).

Les territoires étaient accompagnés des DDT Rhône (69), DDT Haute-Loire (43), DDT Loire (42), DDT Savoie (73), DDT Isère (38), du CAUE Ain (01), de la DGALN, de l'URCAUE et de la DREAL.

La journée a commencé par une **présentation du centre de ressources régional des paysages** d'Auvergne-Rhône-Alpes. Yolande Guyoton, la paysagiste-conseil de la DREAL AURA, a ensuite introduit « **l'arbre à Plan de paysage** », une méthode pour présenter les étapes d'élaboration d'un plan de paysage de manière imagée.

La journée s'est poursuivie par une **séance en « kiosques »** : chaque représentant d'un plan de paysage tenait un stand qui présentaient les grandes caractéristiques du plan de paysage concerné, l'état d'avancement du projet, les atouts et les contraintes du plan. Les participants de la journée pouvaient se promener parmi les kiosques pour en apprendre plus sur les différents plans de paysage et discuter avec leurs représentants.

Après un **déjeuner** convivial durant lequel les participants ont dégusté des spécialités locales apportées par chacun, les participants ont participé à une **série d'ateliers** au format « World café » sur le thème suivant : « **En quoi le réseau peut-il faciliter la démarche plan de paysage et sa mise en œuvre et lever les difficultés ?** ». Trois sous-thèmes ont été définis :

- Quels sont les besoins / les attentes avant la démarche Plan de paysages ?
- Quels sont les besoins / les attentes pendant la démarche Plan de paysages ?
- Quels sont les besoins / les attentes après la démarche Plan de paysages ?

Tous les groupes ont réfléchi à chaque sous-thème. Puis, pour chaque sous-thème, 3 attentes ont été sélectionnées par l'ensemble des participants.

Enfin, l'ensemble des participants s'est demandé comment le réseau pouvait concrètement répondre à trois attentes qui ont été évaluées comme prioritaires :

- Donner envie aux élues de se lancer dans la démarche Plan de paysages (AVANT)
- Disposer d'un référencement partagé (APRES)
- Avoir un suivi des actions (APRES)

4 actions ont été retenues à l'issue de ces ateliers :

1. Créer une mallette pédagogique multi-support qui permette de comprendre la démarche paysagère et de donner les clés de la réussite
2. Créer un annuaire réseau régional Plan de paysages (liste des personnes référentes département par département)
3. Mettre en place un forum d'échanges régional pour les membres du réseau régional
4. Capitaliser sur les plans de paysage existants grâce à la production d'une fiche par plan de paysage

Le Club régional AURA a prévu d'organiser une nouvelle journée de rencontre au premier semestre 2019 au Parc naturel régional du Pilat.

❖ Le club régional Sud-Ouest

Le Club Sud-Ouest, qui existe depuis 2017, regroupe le Club Nouvelle Aquitaine et le Club Occitanie. Durant l'année 2018, le Club Sud-Ouest a développé son activité régionale en nouant de nouveaux partenariats et en proposant de nouveaux événements, confirmant ainsi son assise sur le territoire auprès des acteurs locaux.

Alain Guglielmetti (DREAL Occitanie), qui co-anime le club Sud-Ouest avec Sophie de Stoppeleire (DREAL Nouvelle Aquitaine), partage sa vision sur les clubs régionaux en rappelant leurs fonctions :

1. Aider à l'appropriation de la démarche paysagère par les élus. Le Club doit être orienté vers les élus
2. Constituer un relai du Club national. Il recommande d'intégrer le Cerema au Club régional pour faciliter le lien entre le niveau national et local.

Le Club Sud-Ouest propose par ailleurs aux non-lauréats d'intégrer le club. Il faut parvenir à les intégrer en renforçant l'offre de services du Club et être plus pédagogue sur les bénéfices du Club plans de paysage.

Enfin, pour gagner en portée et en visibilité, le Club Sud-Ouest s'est adossé à un nouveau réseau de partenaires : les réseaux paysages, qui sont co-animés par la DREAL et la CAUE. Ils se réunissent environ 4 fois par an, dont 2 journées techniques, qui seraient intéressantes pour les lauréats.



Le 3 mai 2018, le club Sud-Ouest a organisé sa 6^{ème} rencontre inter-régional. Cette rencontre visait à faire le point sur l'ensemble des 16 plans de paysage des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Après une introduction sur les actualités des plans de paysage pour l'année 2018, chacun des lauréats s'est exprimé librement sur l'état d'avancement de son plan de paysage et a partagé son expérience, ses réalisations et les difficultés rencontrées.

Ces temps d'échange organisés par le club régional permettent aux territoires lauréats d'échanger entre eux pour avancer ensemble en s'inspirant mutuellement des réalisations et des difficultés de chacun.

La mise en place de ces clubs régionaux est fortement encouragée dans la mesure où ils permettent d'assurer un suivi et un accompagnement au plus près des territoires. Ils permettent en outre aux territoires d'échanger entre eux librement et de s'inspirer des succès de chacun.

❖ Le lancement de la création du réseau paysage Antilles-Guyane

En décembre 2017, deux journées d'échanges ont été organisées avec les acteurs des plans de paysage développés au sein des territoires de Guyane, Martinique et Guadeloupe.

L'occasion de la réunion de représentants issus des trois régions d'outre-mer a été saisie pour débattre de l'opportunité de constituer un réseau à l'échelle Antilles-Guyane dans l'objectif de s'emparer collectivement d'enjeux paysagers communs (cf. « compte-rendu de l'atelier de préfiguration d'un réseau des paysages Antilles-Guyane »).

L'intérêt d'installer durablement un cadre favorisant la construction de liens réguliers a été confirmée par les débats développés. Ce besoin s'appuie sur l'identification de sujets et préoccupations partagés, qui mettent en lumière la nécessité de communiquer et de s'engager collectivement sur des expériences et innovations en capacité de faire émerger et restituer des questionnements et des solutions relatives à la pratique, la préservation et la valorisation des paysages spécifiques des territoires ultra-marins.

La mise en réseau est également une solution identifiée pour répondre à l'éloignement géographique des territoires et aux contraintes de déplacement qui freinent la possibilité de participer aux nombreuses propositions développées au niveau national (séminaires, formations...)

Si l'intérêt de renforcer ces échanges au niveau régional a été souligné, permettant de constituer une masse critique intéressante et dépassant celle des territoires pris de façon isolée, les difficultés liées à la distance physique entre les 3 entités devront être surmontées par la mobilisation de moyens techniques et financiers adéquats. D'autres questions demeurent concernant la forme et l'organisation de la gouvernance du réseau, l'échelle de son action par le développement de liens potentiels avec la Réunion et Mayotte, l'ouverture aux pays voisins de la Caraïbe ou d'Amérique du Sud...

Ces interrogations pourront notamment être convoquées lors des débats qui seront organisés à l'occasion de la prochaine rencontre programmée fin 2019 sur le territoire de la DEAL de Guyane, qui portera sur la thématique du paysage comme fondement de l'aménagement. En effet, le paysage pourrait être une base de réflexion pour concevoir les aménagements en amont, et non un biais environnemental à prendre en compte une fois le projet défini. Au lieu de se demander quel sera l'impact du projet urbain sur le paysage, pourquoi ne pas se poser la question de manière plus positive : quel pourrait-être l'impact du paysage sur mon projet ? Ce séminaire sera l'occasion d'évoquer ces problématiques tant pour l'extension de l'urbanisation sur des paysages naturels, que pour des paysages urbains qui font l'objet d'une requalification.

Des rencontres nationales et locales autour de la démarche paysagère

Le Club encourage fortement l'organisation de journées paysages pour valoriser les réalisations des territoires dans le cadre de leur plan de paysage.

Le ministère de la transition écologique et solidaire a ainsi organisé avec la communauté urbaine de Dunkerque, lauréat 2017 de l'appel à projets « plans de paysage », deux journées autour de la démarche paysagère.

Les 2 journées autour de la démarche paysagère à Dunkerque

Le ministère de la transition écologique et solidaire et la communauté urbaine de Dunkerque, ont organisé les 17 et 18 octobre 2018, avec le soutien de l'association des Maires de France (AMF) et de l'assemblée des communautés de France (AdCF), deux journées autour de la démarche paysagère. Ces journées ont permis d'illustrer à travers le cas concret de la communauté urbaine de Dunkerque, lauréat de l'appel à projets « plans de paysage » 2017, les applications de la démarche paysagère.

Les deux journées ont réuni plus de 60 participants : des collectivités (Grenoble, Nantes, Bordeaux, Arles, Grand Soisson...), les services de l'Etat (MTES, DREAL, DDT) et les partenaires du Club comme la fédération nationale des parcs naturels régionaux, le réseau des grands sites de France ou les voies navigables de France.



Ces journées ont permis à la communauté urbaine de Dunkerque de présenter un premier retour d'expérience et de rappeler aussi leurs motivations à se lancer dans une démarche paysagère.

La première journée a été consacrée à la présentation des réalisations de la communauté urbaine dans le cadre de son plan de paysage.

La seconde journée a été marquée par des visites sur le terrain permettant d'illustrer concrètement les réalisations présentées la veille.



Une enquête annuelle du Club

Présentation de l'enquête annuelle

L'enquête annuelle du Club est publiée chaque année depuis 2015 et se base sur un questionnaire en ligne, que remplissent les territoires membres du Club. Le taux de retour pour 2018 était de 79%, en baisse par rapport aux années précédentes (92% de taux de participation pour l'enquête annuelle 2016).

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître l'avancement des travaux de chacun et de mieux qualifier les attentes des membres vis-à-vis du Club et de ses outils.

Document de restitution
Enquête annuelle
du Club Plans de paysage
Mai 2018

40% 22% 60% 18%

Bretagne Nord
Bretagne Ouest
Bretagne Centre
Bretagne Sud

1. Le profil des membres : des territoires au profil varié

2. L'avancement des plans de paysage : présentation détaillée (1/3)

3. Les attentes des membres : les thématiques de travail à prioriser (2/2)

3. Les attentes des membres : l'offre de services du Club

Territoires concernés par la densification 61%

Les résultats de cette enquête sont présentés dans un document de restitution diffusé à l'ensemble des membres du Club et disponible sur l'extranet.

Résultats de l'enquête annuelle de 2018

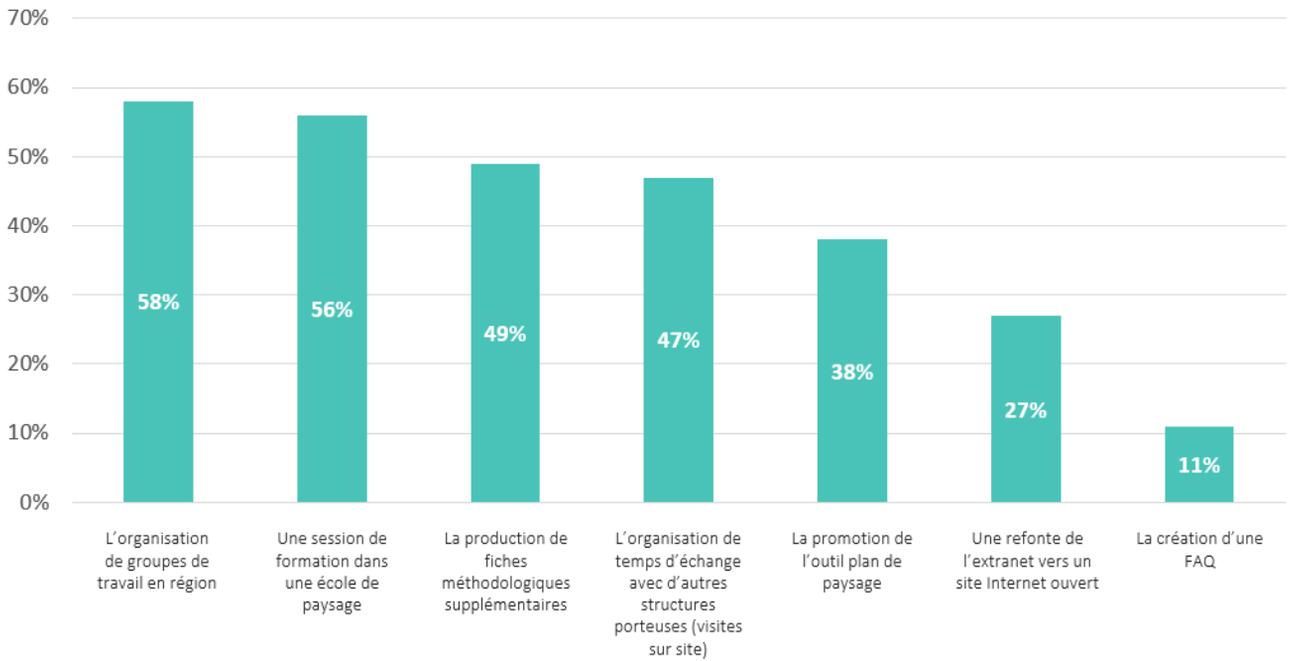
L'enquête a été lancée le 5 janvier 2018 et clôturée le 6 avril 2018. Elle s'est appuyée sur les réponses des 77 territoires membres du Club, soit 21 lauréats 2013, 24 lauréats 2015 et 5 territoires associés 2015 et 27 lauréats 2017.

5 principaux enseignements ressortent de l'enquête annuelle :

- sur l'avancement des plans de paysage – en moyenne, les lauréats de l'édition 2013 en sont à la phase de mise en œuvre de leur plan de paysage ; les lauréats 2015 en sont à la phase de formulation des objectifs de qualité paysagère ou de définition de leur plan d'action ; finalement, les lauréats 2017 en sont à la phase de concertation publique.
- sur les facteurs clés de succès d'un plan de paysage – 3 facteurs ont été identifiés :
 1. le recrutement d'un animateur
 2. la priorisation des actions à mettre en œuvre
 3. une large diffusion du projet auprès de toutes les parties prenantes

- sur le suivi par les services de l'Etat – les lauréats expriment une attente pour un renforcement du suivi par les services de l'Etat, condition essentielle pour le succès du projet
- sur l'offre de services du Club – il y a une forte demande pour des animations au niveau des territoires. Les membres souhaitent notamment plus de groupes de travail (58%) ou d'évènements d'échange entre territoire (48%)

Pour enrichir l'offre de services du Club, quelles sont les options les plus intéressantes selon vous ?



- sur les thématiques à développer – les membres expriment un fort intérêt pour les thèmes comme l'agriculture ou l'urbanisme. Des thèmes comme la transition écologique ou l'eau suscitent également beaucoup d'intérêt de la part des lauréats.

3. Publications et productions du Club

Les outils de communication du Club

Afin de **promouvoir la démarche « plan de paysage »**, les avancées de ses membres et les travaux effectués en son sein, le Club s'est doté d'une série d'outils de communication. Ils visent à accompagner la dynamique d'échanges entre les territoires membres mais aussi à **sensibiliser** plus largement, au-delà des membres du Club, à la démarche paysagère.

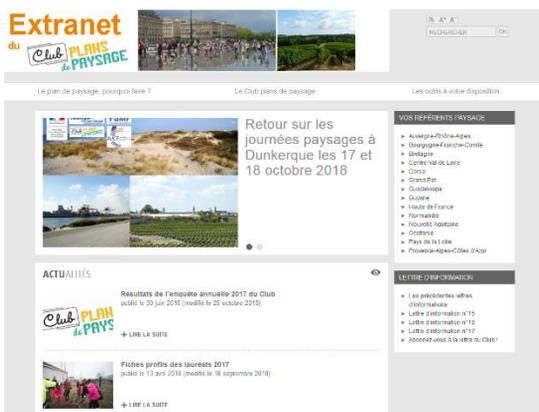
Depuis 2016, un site extranet est disponible pour l'ensemble des membres du Club. Il est reconnu par les membres du réseau, qu'ils soient techniciens ou élus, comme un outil d'accompagnement quotidien. Il leur permet d'accéder aux différentes productions du Club ou de retrouver des contacts partageant les mêmes problématiques.

Aujourd'hui, les outils de communication sont nombreux : site extranet, brochure sur les démarches paysagères, lettres d'information.

Afin de **faciliter et centraliser les échanges** entre l'équipe d'animation du Club « Plans de paysage » et les territoires membres et partenaires du Club, une boîte mail générique a été créée en octobre 2015. Vous pouvez ainsi nous écrire à l'adresse suivante : club.plansdepaysage@developement-durable.gouv.fr

Le site extranet

Créée en 2013, la plateforme extranet met à disposition des membres du club les multiples productions méthodologiques ainsi que les retours d'expériences des territoires. A ce jour, elle est essentiellement consultée par des acteurs qui ont déjà connaissance des travaux et des prestations du club Plans de paysage.



Le site extranet n'est actuellement accessible de l'extérieur du réseau que par un login et un mot de passe. Au regard du fort intérêt porté par les acteurs à l'offre de services du club plans de paysage, les codes d'accès sont connus au sein de la communauté et au-delà.

❖ Une structuration plus simple de l'information

L'extranet doit permettre de mieux structurer l'ensemble des documents mis à disposition des membres. D'autres ressources et publications viendront l'abonder au fur et à mesure de l'avancement des travaux des territoires et en fonction des activités menées par le Club.

Il se présente sous la forme d'un **centre de ressources sur la démarche de plans de paysage**, capitalisant sur les expériences des lauréats et les travaux du Club.

L'extranet est structuré en 3 principales rubriques :

1. La rubrique « Le plan de paysage, pourquoi faire ? » qui présente des éléments de cadrage sur la démarche et sur l'outil. Elle regroupe des retours d'expérience d'élus et des exemples de réalisations.
2. La rubrique « Le Club plans de paysage » qui répertorie l'ensemble des membres du Club : contact des lauréats et répartition géographique et thématique. Cette rubrique comprend également les éléments sur l'enquête annuelle, l'appel à projets et le séminaire annuel.
3. La rubrique « Les outils à votre disposition » qui regroupe l'ensemble des notes méthodologiques produites par le Club, les résultats de groupes de travail et des textes de référence

❖ Les évolutions à venir

L'évolution des principes d'action du club entérine la volonté de se doter d'un outil de diffusion généralisé accessible à tous. Un site internet dédié permettra la centralisation de l'ensemble des productions du club plans de paysage et la communication à un plus large public des actions du club et des membres du club.

Dans la prolongation de la démarche initiée avec le site extranet, le futur site internet a vocation à devenir la vitrine nationale du paysage. Il sera l'outil de communication à privilégier pour diffuser les actions mises en place par les territoires, les actualités sur le paysage et la documentation.

La lettre d'information

Le Club « Plans de paysage » a lancé en décembre 2013 le premier numéro de sa lettre d'information. Diffusée **trimestriellement** aux **membres du Club** et à ses **partenaires**, ainsi qu'à **tous les organismes intéressés** qui en font la demande, elle est rédigée aujourd'hui par le bureau des paysages et de la publicité avec l'équipe de Capgemini Invent et du Cerema.

En 2018, l'équipe du Club « Plans de paysage » a fait paraître 3 numéros de sa lettre en février, juillet et novembre. Vous pouvez consulter l'intégralité des numéros de la lettre sur le site extranet.

La lettre d'information a été diffusée **par mail à 885 lecteurs** en 2018 et la liste d'abonnés continue de s'accroître. Elle s'adresse aux référents techniques et politiques des territoires lauréats mais touche également des journalistes, des partenaires, de très nombreux services du ministère en administration centrale et en services déconcentrés ainsi que des personnes intéressées par la démarche « plans de paysage ».

Ce premier outil de valorisation des travaux du Club et de sensibilisation à la démarche a vocation à accroître encore son public, notamment en touchant davantage d'élus. Elle est passée ainsi de 393 lecteurs en 2016 à 885 lecteurs en 2018, soit une augmentation de 56% en 2 ans.

Cette lettre est hébergée sur internet et est ainsi accessible à tous : elle peut être diffusée et transférée à toute personne intéressée.



Elle est composée de 6 rubriques :

- Un **éditorial** de l'équipe d'animation du Club
- Un **zoom sur des points d'actualité** concernant des événements ou productions liés au Club ou de l'un de ses membres
- Un **agenda** pour partager les événements à venir liés aux activités du Club
- Une **revue de presse** pour relayer des articles relatifs aux plans de paysage parus dans les médias
- Des **brèves** pour résumer les principales actualités des territoires informer des actualités du Club
- Un **éclairage méthodologique** qui permet d'apporter certains éléments de méthodologie aux lecteurs de la lettre

Un extrait du dernier numéro de la lettre d'information du Club Plans de paysage parue en novembre 2018

La brochure sur les démarches paysagères



Une brochure sur les démarches paysagères a été produite en 2018. Basée sur le témoignage de trois élus, elle vise à répondre de façon synthétique et concrète à la question : « Une démarche paysagère, à quoi ça sert ? ».



Bernard Weisbecker, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque, Maire de Ieffrinckoucke

« Ne restez pas avec une vision intellectuelle du paysage, allez le voir pour lutter contre les idées reçues.

Le changement d'image a permis de prendre conscience de la valeur du territoire.

Dunkerque ne se résume pas à une zone industrielle. C'est aussi un polder agricole, des réseaux de canaux qui structurent le territoire, des espaces naturels, une cité balnéaire de grande qualité. Le tourisme a augmenté de 75% en 3 ans ! Comprendre de manière globale les enjeux du territoire (industriels, urbains, agricoles, gestion des risques...) permet de s'affranchir d'une approche sectorielle et de faire à budget constant, trois choses à la fois dans chaque opération d'aménagement.

La concertation permet de mieux comprendre les attentes des citoyens. Le territoire a une capacité de résilience, les gens n'ont plus peur. »



Sylvain Denoyelle, président de la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre, Maire de Nonsard

« Face à la déprise agricole qui frappe le territoire, on est passé d'une démarche défensive à une démarche offensive. Il ne faut pas avoir une approche par défaut de la ruralité. Notre manière de vivre est une richesse.

La démarche paysagère a créé un lien étroit entre paysage et économie. Préservation de l'attractivité du paysage et rénovation de la filière agricole ont été pensées conjointement pour attirer un public en quête d'authenticité et créer des débouchés commerciaux pour les produits du terroir.

Un intérêt nouveau pour les métiers agricoles est né. Aujourd'hui la quasi-totalité des exploitations ont des repreneurs.

On est dans une logique de résultat et non plus une logique de moyens. Notre territoire sera ce que nous en ferons.

Les services de l'Etat, la Safer, le département et la chambre d'agriculture se sont mobilisés pour nous aider à atteindre nos objectifs. »



Pierre Grandadam, Président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, Maire de Plaine

« Le paysage est le reflet de notre manière d'être, montrer un paysage qui se referme, c'est montrer un territoire qui meurt. Nous avons voulu prouver que nous sommes vivants.

Sur le plan économique, notre richesse, c'est le foin de montagne qui garantit un lait de qualité et des produits à forte valeur ajoutée. S'occuper du paysage, c'est s'occuper des gens qui s'occupent des bêtes qui mangent de l'herbe.

La biodiversité est devenue le symbole d'une agriculture de qualité à travers un concours de prairie fleurie qui valorise des modes de gestion vertueux et durables des pâturages.

La première action, engagée par la collectivité, était modeste.

Elle a porté sur la restructuration foncière, le défrichement et la remise en exploitation d'une superficie de 15 hectares. La méthode a prouvé son efficacité et l'impulsion décisive était donnée. Aujourd'hui c'est toute la vallée qui est en marche. Un projet qui marche est un projet qui trouve un écho dans la population. »

Les fiches-actions

L'enjeu des fiches-actions est de valoriser, à l'échelle nationale, les réalisations des territoires et des collectivités dans le cadre de leur projet plan de paysage. Chaque fiche-action détaille donc la réalisation accomplie, ses résultats ainsi que son contexte de mise en œuvre, sa place dans la stratégie globale et les facteurs qui ont contribué à sa réalisation.

Les fiches-actions sont de précieux outils pour les membres du Club. Elles permettent de :

- **Faciliter le transfert d'expérience et inspirer les autres membres du Club** : la fiche-action porte sur l'expérience d'un territoire en particulier. Grâce au choix du thème et des problématiques, elle peut néanmoins faire écho aux expériences des autres territoires et inciter au rapprochement entre membres du Club.
- **Montrer la traduction concrète d'objectifs de qualité paysagère** : il s'agit pour chaque fiche de faire le lien entre une action mise en œuvre et l'objectif qu'elle visait à concrétiser. L'idée est de montrer que cette action, aussi réduite soit-elle, participe à la réalisation de la stratégie construite par les élus et acteurs du territoire.
- **Suggérer des exemples de partenaires et de sources de financement** : la difficulté à trouver du financement est un des principaux freins identifiés par les territoires. Or, les actions présentées ici ont réussi à se concrétiser, ce qui montre que les territoires ont pu surmonter l'obstacle du financement, notamment par des stratégies de partenariat.
- **Prendre du recul tout au long du processus entre les actions mises en œuvre et la stratégie globale du territoire** : le programme d'actions d'un plan de paysage porte en général sur une dizaine d'années. N'étant pas un document réglementaire, il peut aussi évoluer au fil du temps. L'analyse par l'équipe du Club peut aider le territoire à prendre du recul.



En 2018, le Club a produit 4 fiches-actions.

1. CA Sophia Antipolis – animation du plan de paysage : conventionner avec le CAUE 06

Souhaitant lancer une action forte de communication et de sensibilisation de leur démarche auprès des acteurs locaux, la Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis a mis en place un partenariat avec le CAUE des Alpes Maritimes (CAUE 06) pour les accompagner dans cette démarche et faciliter la mise en œuvre du plan de paysage.

2. Blois Agglopolys – Opération « Plantons le paysage, 1000 arbres pour le climat » :

La communauté d’agglomération Blois Agglopolys a lancé l’opération «Plantons le paysage, 1 000 arbres pour le climat». Son principe : mobiliser l’ensemble des 43 communes membres pour signer la Charte de l’Arbre, développée par l’Association Régionale du Fleurissement, et planter à cette occasion symboliquement 1 000 arbres sur le territoire via un appel à projets.

3. CC Côtes de Meuse – Entretien un paysage emblématique arboricole grâce aux partenariats

Alertées par l’enfrichement progressif de ses vergers, structures paysagères emblématiques des Côtes de Meuse, les CC des Côtes de Meuse-Woëvre et Territoire de Fresnes mettent en place des partenariats afin de développer et valoriser les activités et les productions fruitières locales dans le respect de leurs paysages.

4. Ville de Troyes – Requalification des berges de la Noue Roert à la croisée de l’urbanisme et du paysage

Petit ruisseau alimenté par la nappe de la Seine, la Noue Robert parcourt le quartier des Tauxelles à Troyes, ancien site industriel, où un écoquartier verra bientôt le jour. Fortement anthropisées, les berges font l’objet d’un aménagement voué à redonner à l’eau toute sa place dans la vie de ce nouveau quartier de la ville à deux pas du centre historique

4. Perspectives pour 2019

Conduire l'appel à projets « plans de paysage » 2019

Accélérer la croissance du Club

L'année 2018 a été marquée par l'annualisation de l'appel à projets. Chaque année, environ 15 nouveaux lauréats intégreront le Club à la suite de l'appel à projets.

Le Club peut désormais s'appuyer sur l'expérience de ses 92 territoires, à différents niveaux d'avancement dans la démarche. L'appel à projets vise à conforter ce Club par un élargissement de ses membres et à maintenir la dynamique du Club. Cet appel à projets permettra aux collectivités lauréates de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 30 000€ ainsi que d'un accompagnement méthodologique.

Préparation de l'appel à projets

La préparation en amont de l'appel à projets s'est faite à la fin de l'année 2018. Elle a permis de fixer les objectifs, de définir l'enveloppe budgétaire dédiée aux futurs lauréats et de choisir la meilleure option de calendrier.

Un comité pré-décisionnel réunissant l'équipe d'animation nationale, le bureau des paysages et de la publicité du ministère, le Cerema et les référents paysage des services déconcentrés DREAL a revu les critères de sélection et conçu un système de notation par points pour favoriser l'équité dans l'analyse des dossiers.

Principales étapes de l'appel à projets 2019

Les grandes étapes de l'appel à projets 2019 seront les mêmes que celles de l'appel à projet 2018. Les territoires auront environ trois mois pour adresser leur dossier de candidature aux DREAL correspondantes.

Les candidatures seront ensuite centralisées fin mai pour être analysées et mises en perspective les unes des autres. Pour favoriser la qualité des analyses, plusieurs points de vue sont pris en compte grâce à des notations en parallèle : celles du Cerema et du bureau des paysages et de la publicité d'une part et celles de la DREAL et DDT d'autre part.

La synthèse de ces analyses permettra de donner un premier portrait du dossier de candidature et de faire émerger ses forces et faiblesses.

La sélection se fera en 2 temps avec

- Une commission technique de pré-sélection regroupant l'ensemble des analystes. L'objectif est de s'accorder sur un avis (très favorable, favorable, assez favorable) afin de transmettre une première liste au jury.

- Un jury final constitué de personnalités du réseau des paysages, de membres du COPIL et de la sous-direction de la qualité du cadre de vie. Ils choisissent à chaque édition la liste définitive des lauréats.

L'annonce officielle des lauréats sera réalisée lors du séminaire annuel du Club fin 2019. Les lauréats 2019 pourront alors rencontrer les autres territoires membres du Club ainsi que les équipes d'accompagnement et les partenaires du Club.

Conforter les échanges entre les territoires membres du Club

Avec l'arrivée de nouveaux lauréats sur une base désormais annuelle, les DREAL et le Cerema seront particulièrement sollicités. Le suivi individuel par les services de l'Etat sera de plus en plus difficile à mettre en œuvre. Le ministère préconise donc le développement de clubs régionaux qui permettront la mise en place d'un accompagnement collectif au niveau régional.

L'organisation de moments de rencontres et d'échanges d'expérience sur un territoire donné (échelle régionale ou inter-régionale) est une demande qui émane depuis quelques années des lauréats.

Ces clubs permettraient de relayer les travaux réalisés à l'échelle nationale et d'intensifier les échanges entre territoires et auraient pour avantage de permettre :

- Un échange sur des thématiques plus en prise avec des enjeux locaux partagés par des membres du Club issus d'une même région
- La mise en place d'un réseau d'acteurs entretenant des relations plus étroites et sur la durée
- Une facilité de déplacement pour de nombreux territoires éloignés de Paris
- Une meilleure qualité des échanges au sein de groupes de tailles plus réduites que dans le cadre des groupes de travail nationaux



Le Club « Plans de paysage » compte actuellement 4 clubs régionaux :

- Le club Sud-Ouest, qui regroupe la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie, qui existe depuis 2017
- Le Club Antilles-Guyane, qui a organisé les 5 et 6 décembre 2017 à Pointe-à-Pitre son premier séminaire, marquant le lancement du club régional
- Le Club Hauts-de-France lancé en mars 2018
- Le Club Auvergne-Rhône-Alpes lancé en novembre 2018

Le lancement d'autres clubs régionaux est prévu pour l'année à venir.

Le Club national souhaite également favoriser les échanges entre territoires membres à travers l'organisation d'événements en région, sur le même modèle des journées autour de la démarche paysagère des 17 et 18 octobre 2018 à Dunkerque. Ce type d'événement permet aux territoires de partager leurs expériences tout en bénéficiant de retours d'autres territoires, partageant souvent des problématiques communes.

Enrichir la production méthodologique du Club

La production des premiers lots de fiches-actions répondait à un besoin des territoires de faire ressortir des actions exemplaires concrétisées par certains territoires et de donner un éclairage sur les bonnes pratiques pour lancer leur propre phase de mise en œuvre. Sources d'inspiration pour les membres du Club, ces actions rappellent le caractère opérationnel du plan de paysage, qui est avant tout un document servant à réaliser un projet.

D'autres lots de fiches-actions sont prévus pour l'année 2019. Durant les groupes de travail pendant le séminaire annuel, les membres ont exprimé une attente vis-à-vis de fiches types de synthèse à mettre à disposition des membres. Sur une base volontaire, chaque territoire intéressé pourrait compléter une fiche de synthèse sur leur projet et valoriser leurs réalisations nationales.

Lancer le portail digital du Club

Depuis 2018, dans un objectif de massification, le Club Plans de paysage est ouvert à tous les territoires souhaitant s'engager dans une démarche paysagère. Par ailleurs, l'appel à projets, auparavant biennuel, a été annualisé pour intégrer davantage de membres.

Pour répondre à cette ambition de croissance exponentielle, le Club a besoin de se doter d'outils adaptés permettant la promotion des démarches paysagères sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, le nouveau portail devra centraliser l'ensemble des réalisations des territoires dans le triple objectif de promouvoir les démarches paysagères, de mettre au service des territoires un outil d'accompagnement des projets (centre de ressources et de compétences) et de valoriser les réalisations locales au niveau national.

Le site doit aussi permettre aux visiteurs de comprendre l'offre de service du Club (accompagnement et accès au réseau du Club), avec des onglets dédiés. Les territoires intéressés pourront alors se diriger vers le Club et éventuellement l'intégrer après l'analyse du projet de territoire. Un onglet spécifique sur le site sera prévu à cet effet.

Aujourd'hui les actions sont nombreuses. En effet, le Club assure le suivi et l'accompagnement d'un nombre croissant de membres engagés dans des démarches paysagères. Un site internet constituerait un outil de gestion de connaissances indispensable au regard de la masse de données existantes, dont la bonne gestion nécessite un moteur de recherche. Il offrirait une très bonne vitrine pour nos membres tout en servant de levier pour accompagner notre ambition de croissance.

ANNEXES

ANNEXE 1

L'enquête annuelle 2017

Enquête annuelle du Club **Plans de paysage**

Document de restitution

Mai 2018

Synthèse des principaux enseignements de l'enquête annuelle

<p>Avancement des plans de paysage</p>	<p>En moyenne, les lauréats de l'édition</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2013 en sont à la phase de mise en œuvre de leur plan de paysage ■ 2015 en sont à la phase de formulation des objectifs de qualité paysagère ou de définition du plan d'action ■ 2017 en sont à la phase de concertation publique
<p>Facteurs clés de succès</p>	<p>3 facteurs clés de succès ressortent de l'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le recrutement d'un animateur ■ La priorisation des actions à mettre en œuvre ■ Une large diffusion du projet auprès de toutes les parties prenantes
<p>Suivi par les services de l'Etat</p>	<p>Les lauréats expriment une attente pour un renforcement du suivi par les services de l'Etat qui est une condition essentielle pour le succès du projet.</p>
<p>Offre de services du Club</p>	<p>Il y a une forte demande pour des animations au niveau des territoires. Les membres souhaitent notamment plus de groupes de travail (58%) ou d'évènements d'échanges entre territoires (49%).</p>
<p>Thématiques à développer</p>	<p>Les membres expriment un fort intérêt pour les thèmes comme l'agriculture ou l'urbanisme. Les thèmes comme la transition écologique ou l'eau suscitent également beaucoup d'intérêt de la part des lauréats.</p>

Le club a conduit une enquête auprès de ses 77 membres pour mieux connaître l'avancement de leurs projets et leurs attentes

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux connaître les territoires membres du Club ▪ Evaluer l'avancement global des plans de paysage depuis 2013 ▪ Recenser les attentes des membres vis-à-vis du Club pour l'année 2018
<p>Cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enquête a été adressée aux 77 territoires membres du Club Plans de paysage ▪ Cela comprend : 21 lauréats 2013, 24 lauréats 2015, 5 territoires associés 2015 et 27 lauréats 2017
<p>Modalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enquête a été lancée le 05 janvier 2018 et a été clôturée le 06 avril 2018 ▪ Elle s'est appuyée sur un questionnaire en ligne rempli par les membres
<p>Résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux de participation s'élève à 79% avec 9 lauréats 2013, les 24 lauréats 2015, 2 territoires associés 2015 et 26 lauréats 2017. ▪ Les résultats de l'enquête seront présentés ci-après selon 2 grands axes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'avancement de l'élaboration des plans de paysage, ▪ les attentes des membres vis-à-vis du Club pour 2018

Sommaire

1 Etat d'avancement des plans de paysage – début 2018

2 Attentes des membres vis-à-vis du Club pour 2018

1. L'avancement des plans de paysage : vue d'ensemble sur les 8 étapes

- 92% des lauréats ont élaboré leur cahier des charges pour la phase de consultation
- 77% ont lancé la concertation publique
- 69% ont sélectionné leur bureau d'étude



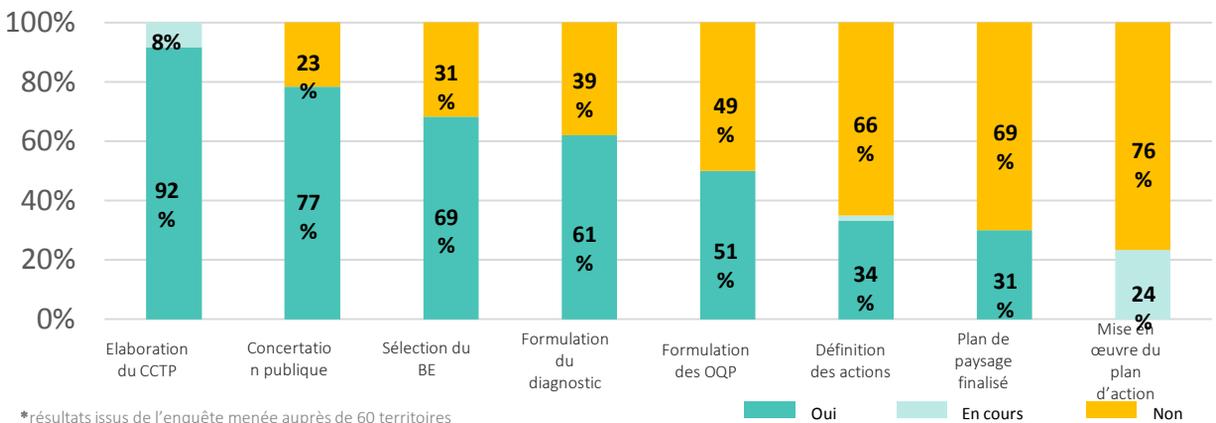
Focus sur les lauréat 2017

- 84% ont élaboré leur cahier des charges
- 50% ont franchi la phase de consultation
- 29% ont sélectionné leur bureau d'études

18 membres ont finalisé leur plan de paysage (9 lauréats 2013, 8 lauréats 2015 et 1 territoire associé 2015). Vous pouvez retrouver l'avancement de tous les lauréats *en annexe*.

Parmi ceux-ci, 14 membres ont démarré la mise en œuvre du plan d'action (8 lauréats 2013 5 lauréats 2015 et 1 territoire associé 2015)

Avez-vous franchi les étapes suivantes* ?



1. L'avancement des plans de paysage : l'apport de la démarche

A la question « le plan de paysage a t-il contribué à une meilleure connaissance de votre territoire ? », 77% des répondants à l'enquête répondent par la positive.

Ils l'ont dit :

- « L'élaboration du diagnostic a permis d'aborder le territoire d'une manière différente. Il a aussi permis de mettre en évidence la diversité des paysages mais aussi ce qui rapproche des territoires pas forcément proches géographiquement. »
- « Le plan de paysage a apporté un regard nouveau sur certains secteurs et a permis de confronter différentes visions du paysage. Il fait prendre conscience des multiples enjeux et attentes. »
- « Le plan de paysage a permis une meilleure connaissance du territoire mais surtout aux différents organismes de mieux prendre conscience de l'ensemble des partenaires intervenants. »
- « Le plan de paysage est venu objectiver des dynamiques en cours sur le territoire, il a permis une prise de conscience des élus par rapport à certains enjeux. ».
- « La concertation a permis de partager une vision globale et intégrer des regards différents »

1. L'avancement des plans de paysage : les facteurs clés de succès

Il ressort de l'enquête 3 principaux facteurs clés de succès :

- 1 Le recrutement d'un **animateur pour assurer le suivi** du projet
- 2 Une **priorisation des actions équilibrée dans le temps** (actions de court terme / actions de long terme) pour **maintenir une dynamique** de projet
- 3 Un plan de communication efficace pour **diffuser le projet** (voir zoom )



Quelles actions avez-vous entreprises pour faire connaître votre plan de paysage ?

- Création de plaquettes de communication : magazines, journaux, sites internet, newsletters, conférences de presse...
- Organisation d'expositions ou de projections de films de sensibilisation au paysage
- Organisation de journées « terrains » à destination des élus (balades, visites de sites...)
- Mise en place de partenariats (écoles du paysage, manifestations diverses...)
- Organisation d'une Université rurale du paysage (conférences, ateliers de travail, partenariats...)

Sommaire

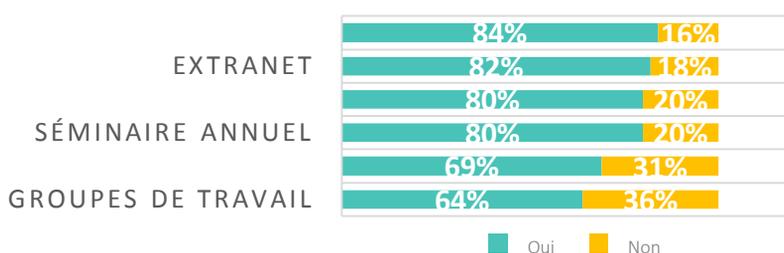
1 Etat d'avancement des plans de paysage – début 2018

2 Attentes des membres vis-à-vis du Club pour 2018

3. Les attentes des membres : l'offre de services du Club

Dans l'ensemble, les membres sont bien sensibilisés aux actions du Club Plans de paysage. La lettre d'information est lue par la majorité des membres (84%) et la plateforme de partage Alfresco est couramment utilisée (69%).

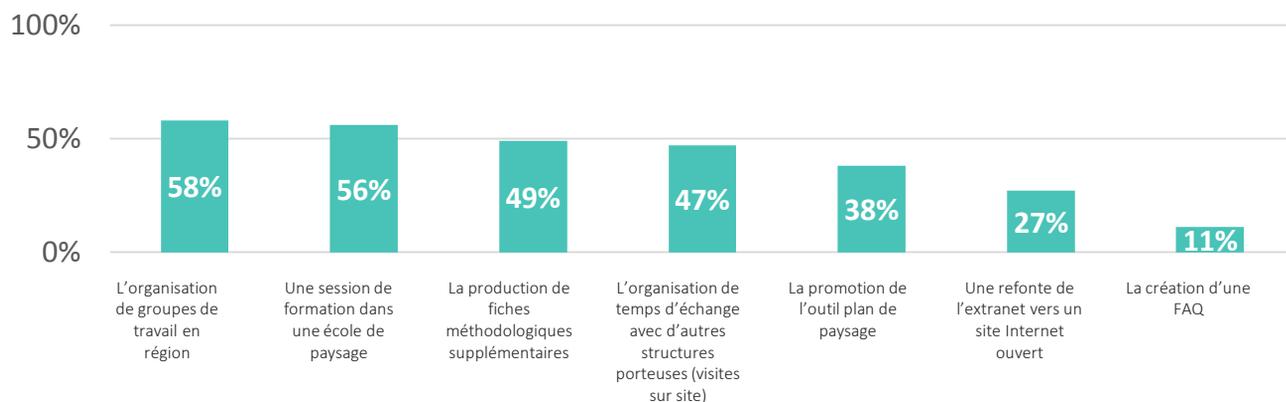
En 2017, avez-vous participé aux travaux suivants ou consulté les éléments suivants ?



Les attentes des membres portent prioritairement sur :

- L'organisation de temps de travail et d'échange que ce soit sous forme de groupe régional de travail ou sous forme d'échanges avec d'autres structures porteuses de plans de paysage ;
- Des formations et des publications méthodologiques sous forme de fiches méthodologiques.

Pour enrichir l'offre de services du Club, quelles sont les options les plus intéressantes selon vous ?



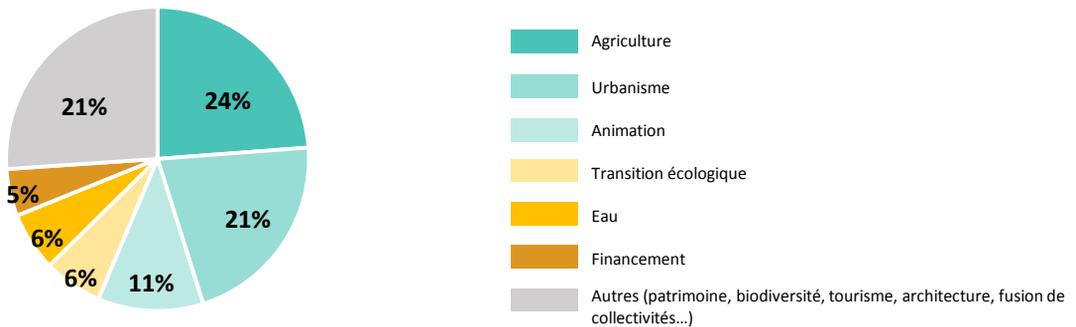
3. Les attentes des membres : les thématiques de travail à aborder

Les attentes des membres portent prioritairement sur les thématiques suivantes :

- L'agriculture avec des sujets comme les mutations/déprises agricoles
- L'urbanisme avec des sujets comme l'articulation entre plan de paysage et PLUi ou encore la question des limites entre zones urbaines et zones rurales.
- L'animation avec des interrogations sur l'implication citoyenne dans le projet ou la sensibilisation des élus aux enjeux du paysage

D'autres **thématiques plus spécifiques** sont également signalées par certains membres du Club : la transition écologique (6%), l'eau (6%), le financement (5%), le patrimoine (2,5%), la biodiversité (2,5%)...

Sur quels types de sujets souhaitez-vous que le Club apporte du contenu méthodologique ?



Annexe

L'avancement des plans de paysage : présentation détaillée (1/4)

Etapes d'élaboration des plans de paysage franchises par les membres du Club au 06/04/2018

■ Franchie
 ■ En cours
 ■ Non franchie
 Absence de mise à jour depuis juillet 2017

Année	Territoire	Elaboratio n du CCTP	Concertation publique	Sélection du BE	Formulation du diagnostic	Formulation des OQP	Définition des actions	Plan de paysage arrêté/validé	Phase de mise en œuvre
Lauréat AP 2013	CdC de Labastide-Murat	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Trièves	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Blois Agglopolys	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Mamoudzou	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	PAH entre Cluny et Tournus	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Pays Ouest Creuse	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Grand Albigeois	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Troyes	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Côtes de Meuse	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Collines du SCoT de Sophia Antipolis	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Monts du Lyonnais	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2013	Serre-Ponçon	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours
Lauréat AP 2013	Secteur Est du PNR des Ardennes	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours
Lauréat AP 2013	Plaine de Versailles	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours
Lauréat AP 2013	Vallée de l'Authie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours
Lauréat AP 2013	Saône Vosgienne	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours
Lauréat AP 2013	Parc National des Calanques	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours
Lauréat AP 2013	Val de Noye	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie
Lauréat AP 2013	CC des Monts d'Arrée	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie
Lauréat AP 2013	Pays de Nay	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2013	Pau Porte des Pyrénées	Franchie	Franchie	Franchie	En cours	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie

L'avancement des plans de paysage : présentation détaillée (2/4)

Etapes d'élaboration des plans de paysage franchises par les membres du Club au 06/04/2018

■ Franchie
 ■ En cours
 ■ Non franchie

Année	Territoire	Elaboration du CCTP	Concertation publique	Sélection du BE	Formulation du diagnostic	Formulation des OQP	Définition des actions	Plan de paysage arrêté/validé	Phase de mise en œuvre
Lauréat AP 2015	CdC du Pays de Hanau	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2015	Communes de l'Albanais Savoyard	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie
Lauréat AP 2015	Paysages du débarquement de 1944	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours
Lauréat AP 2015	CdC de Rohrbach-Lès-Bitche	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Massif du Canigou	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Campagne des transitions	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Territoire des Grands Fonds	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Val de Moselle et Chardon Lorrain	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Territoire du PNR Préalpes d'Azur	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	PNR Livradois-Forez	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	CA du Centre Littoral Guyane	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	CdC des Véziaux d'Aure	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	CA du Soissonnais	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	5 Communes du Cœur Comtois	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	SAGE Marne Confluence	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	5 communes de la CA de Tour(s)plus	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	CdC Cœur de Savoie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Territoire du SCoT du Grand Douaisis	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	CdC Lomagne Gersoise	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Agglomération creilloise	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Pays Marennes d'Oléron	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie

L'avancement des plans de paysage : présentation détaillée (3/4)

Etapas d'élaboration des plans de paysage franchises par les membres du Club au 06/04/2018

Franchie
 En cours
 Non franchie
 Absence de mise à jour depuis juillet 2017

Année	Territoire	Elaboration du CCTP	Concertation publique	Sélection du BE	Formulation du diagnostic	Formulation des OQP	Définition des actions	Plan de paysage arrêté/validé	Phase de mise en œuvre
Lauréat AP 2015	Ile de Marie Galante	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	Pays de l'Autunois Morvan	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	SCoT de l'Aire Gapençaise	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2015	CdC du Pays de Challans	ABANDON EN 2016							
T. Associé 2015	Lorient Agglomération	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	En cours	Franchie	En cours
T. Associé 2015	Vivaraïs Méridional	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
T. Associé 2015	Ville de Courbevoie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
T. Associé 2015	Parc naturel régional de l'Avesnois	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
T. Associé 2015	CdC du Pays de Saint Flour-Margeride	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	PNR du Golfe du Morbihan	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	Commune de Maripa-Soula	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	Bocage Bressuirais	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	Grenoble Alpes Métropole	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	Aire métropolitaine Bordelaise	Franchie	Non franchie	Non franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	PNR de la Chartreuse	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	Parc national des Calanques	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	Bocage boulonnais	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie
Lauréat AP 2017	CdC Pyrénées Vallée des Gaves	Franchie	Franchie	Franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie	Non franchie

L'avancement des plans de paysage : présentation détaillée (4/4)

Etapas d'élaboration des plans de paysage franchises par les membres du Club au 06/04/2018

 Franchise
 En cours
 Non franchise
 Absence de mise à jour depuis juillet 2017

Année	Territoire	Elaboration du CCTP	Concertation publique	Sélection du BE	Formulation du diagnostic	Formulation des OQP	Définition des actions	Plan de paysage arrêté/validé	Phase de mise en œuvre
Lauréat AP 2017	PNR du Massif des Bauges	Franchise	Franchise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	PNR du Luberon	Franchise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	CdC de la Matheysine	Franchise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	CA du Nord Grande-Terre	Franchise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	SCoT de l'agglomération messine	Franchise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	Cdc Pré-bocage intercom	Franchise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	Saint-Flour Communauté	Franchise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	CdC du Thouarsais	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	PNR de Millevaches en Limousin	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	Pays Santerre Haute-Somme	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	Commune de Mûrs-Erigné	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	CdC de Neste-Barousse	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	CdC du Pays d'Iroise	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	PNR de la Brenne	Franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	Communauté urbaine de Dunkerque	En cours	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	CdC du Golfe de Saint-Tropez	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	Saint-Brieuc Armor agglomération	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise
Lauréat AP 2017	Cdc de la Vallée de l'Hérault	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise	Non franchise

ANNEXE 2

Brochure sur la démarche paysagère



Accompagner votre projet de territoire



Ministère de la Transition écologique et solidaire



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Une démarche paysagère, à quoi ça sert ?



Ministère de la Transition écologique et solidaire



Bernard Weisbecker,
Vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque, Maire de Ieffrinckoucke

« Ne restez pas avec une vision intellectuelle du paysage, allez le voir pour lutter contre les idées reçues.

Le changement d'image a permis de prendre conscience de la valeur du territoire.

Dunkerque ne se résume pas à une zone industrielle. C'est aussi un polder agricole, des réseaux de canaux qui structurent le territoire, des espaces naturels, une cité balnéaire de grande qualité. Le tourisme a augmenté de **75 % en 3 ans !**

Comprendre de manière globale les enjeux du territoire (industriels, urbains, agricoles, gestion des risques...) permet de **s'affranchir d'une approche sectorielle et de faire à budget constant, trois choses à la fois dans chaque opération d'aménagement.**

La concertation permet de mieux comprendre les attentes des citoyens. **Le territoire a une capacité de résilience, les gens n'ont plus peur ».**



Sylvain Denoyelle,
Président de la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre, Maire de Nonsard

« Face à la déprise agricole qui frappe le territoire, on est passé d'une démarche défensive à une démarche offensive. Il ne faut pas avoir une approche par défaut de la ruralité. Notre manière de vivre est une richesse.

La démarche paysagère a créé un lien étroit entre paysage et économie. Préservation de l'attractivité du paysage et rénovation de la filière agricole ont été pensées conjointement pour attirer un public en quête d'authenticité et créer des débouchés commerciaux pour les produits du terroir.

Un intérêt nouveau pour les métiers agricoles est né. Aujourd'hui la quasi-totalité des exploitations ont des repreneurs. **On est dans une logique de résultat et non plus une logique de moyens. Notre territoire sera ce que nous en ferons.**

Les services de l'Etat, la Safer, le département et la chambre d'agriculture se sont mobilisés pour nous aider à atteindre nos objectifs ».





Pierre Grandadam,
*Président de la communauté
de communes de la vallée de la
Bruche, Maire de Plaine*

« Le paysage est le reflet de notre manière d'être, montrer un paysage qui se referme, c'est montrer un territoire qui meurt. Nous avons voulu prouver que nous sommes vivants.

Sur le plan économique, notre richesse, c'est le foin de montagne qui garantit un lait de qualité et des produits à forte valeur ajoutée. S'occuper du paysage, c'est s'occuper des gens qui s'occupent des bêtes qui mangent de l'herbe.

La biodiversité est devenue le symbole d'une agriculture de qualité à travers un concours de prairie fleurie qui valorise des modes de gestion vertueux et durables des pâturages.

La première action, engagée par la collectivité, était modeste. Elle a porté sur la restructuration foncière, le défrichement et la remise en exploitation d'une superficie de 15 hectares. **La méthode a prouvé son efficacité et l'impulsion décisive était donnée.** Aujourd'hui c'est toute la vallée qui est en marche. **Un projet qui marche est un projet qui trouve un écho dans la population ».**



Un club plans de paysage pour vous accompagner

Le club plans de paysage vous accompagne dans la construction et la mise en œuvre opérationnelle de votre projet de territoire. En rejoignant le Club, vous aurez accès à :

-  Un accompagnement personnalisé de l'Etat afin de vous aider à formuler votre projet de territoire et la mobilisation des outils réglementaires et des réseaux d'experts nécessaires à sa réalisation.
-  Un réseau de territoires membres du Club, déjà engagés dans des démarches « plans de paysage », qui favorise les échanges de pratiques et les retours d'expérience, notamment en matière de conduite de projet et de mobilisation des acteurs du territoire.
-  Une vitrine pour valoriser au niveau national les actions exemplaires engagés au niveau local.

Séminaire annuel 2017 ayant réuni près de 120 participants.





Envie de rejoindre le club ?

Contactez-nous à l'adresse du club :

▶ club.plansdepaysage@developpement-durable.gouv.fr

Pour plus d'informations, rendez-vous sur l'extranet du club :

▶ <http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr>

Nom d'utilisateur : planpaysage

Mot de passe : extr@planpaysage

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Direction générale, de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Bureau des paysages et de la publicité (QV2)
Rédacteurs : Gilles de Beaulieu
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
Téléphone : 01 40 81 69 13

Photos : © communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre ; © communauté de communes de la Vallée de la Bruche ; © communauté urbaine de Dunkerque ;
© Fabien David pour Coloco ; Fotolia.
Conception graphique : MIES MCI/SG/SPSS/ATL2/Eric Rillardan.
Août 2018

ANNEXE 3

Les fiches-actions



OPÉRATION « PLANTONS LE PAYSAGE, 1000 ARBRES POUR LE CLIMAT »

Plan de paysage de Blois Agglopolys

La communauté d'agglomération Blois Agglopolys a lancé l'opération « Plantons le paysage, 1 000 arbres pour le climat ». Son principe : mobiliser l'ensemble des 43 communes membres pour signer la Charte de l'Arbre, développée par l'Association Régionale du Fleurissement (ARF Centre), et planter à cette occasion symboliquement 1 000 arbres sur le territoire via un appel à projet.



ANNÉE DE LANCEMENT : 2016
MONTANT GLOBAL : 30 000 €
DURÉE EN MOIS :
PARTENAIRES : CAUE41,
ARF Centre

Contexte

- Action engagée en juin 2016, un mois avant la remise du plan d'action plan de paysage, avec la volonté de démarrer une action rapide, concrète, à l'échelle communale et proche des élus pour créer une dynamique autour du plan de paysage.
- Action réalisée en écho à la biennale Nature&Paysage 2016 consacrée à l'Arbre, en lien avec la politique TEPCV engagée sur le territoire et en parallèle de la signature de la charte de l'arbre par les différentes communes engagées. Cette charte a été proposée par l'Association Régionale du Fleurissement aux communes de la région Centre pour signifier l'importance des arbres en ville, notamment en raison de leurs fonctions climatiques.
- Opération forte de sensibilisation mentionnée dans l'une des 28 actions du plan de paysage : « Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives ».

Premiers résultats

- 40 communes sur les 43 ont répondu à l'appel à candidature, entraînant la plantation de 750 arbres à l'automne 2016, dont une majorité d'arbres fruitiers. Les plants ont été achetés par la Communauté d'Agglomération, à charge des communes de les planter, protéger et entretenir. Les projets réalisés sont très divers : cours d'écoles, vergers publics, jardins partagés, cœurs d'îlots, coulées vertes, par cet jardin, entrées de communes ...
- Agglopolys et le CAUE 41 ont accompagné les communes dans la définition de leur projet (choix des arbres en fonction de la nature du site, respect de l'identité paysagère des lieux ...). Une formation technique consacrée à la plantation, l'entretien et le suivi des arbres a également été proposée gracieusement aux techniciens et élus des communes concernées. Les concessionnaires et gestionnaires de l'espace public ont aussi été sensibilisés.
- A long terme, la signature de la Charte de l'arbre par les Maires des communes membres les incite à planter des arbres sur l'espace public et améliorer les pratiques de gestion du patrimoine arboré.

Zoom sur la démarche

Une démarche fédératrice

- Une action inclusive, touchant toutes les communes, idéale pour démarrer la phase de mise en œuvre du plan de paysage.
- Les habitants, et notamment les scolaires, ont été fortement associés aux plantations. Agglopolys a également fourni 400 étiquettes botaniques pour informer le grand public sur l'essence de l'arbre et le sensibiliser à la culture du végétal.



Plantations à Vineuil – Source : Agglopolys

Facteurs de succès

- L'insertion de l'action dans la dynamique de la biennale Nature et Paysage 2016
- Le partenariat avec le CAUE 41 pour le conseil aux communes et la formation
- Le financement débloqué par la ville et l'économie d'échelle réalisée lors des commandes de plants
- Le choix d'une action fédératrice touchant toutes les communes et différents publics (élus, habitants, gestionnaires, scolaires ...)
- L'accompagnement de l'action par une offre de formation en gestion

Points de vigilance

- Action chronophage en termes de conseil et suivi
- Nécessité de poursuivre dans le temps les formations en gestion du patrimoine arboré



Les 40 Mairies signataires de la charte de l'arbre.



Landes-le-Gaulois : plantation de fruitiers en bord de lotissement à l'entrée de la commune. Les arbres plantés donneront un rythme à l'entrée de ville ainsi qu'une qualité sur la lisière urbaine.

Source des photos : Agglopolys

Témoignage d'un élu

Michel Contour, maire de Celettes et vice-président d'Agglopolys

« L'opération a été extrêmement intéressante sur plusieurs aspects : environnemental, pédagogique autour de l'intérêt de l'arbre, mais aussi social puisqu'elle a pu réunir enfants, enseignants, personnels des communes et plus largement habitants via la communication réalisée autour de l'événement. La population a pris conscience de l'intérêt des plantations, ce qui pourra favoriser par la suite des actions sur les espaces privés.

Cette opération participe aussi au développement économique : nous sommes dans un secteur touristique, et toute amélioration du paysage contribue à l'amélioration de l'accueil de nos touristes.

Une opération positive sous toutes ses formes ! Les sommes engagées ne sont par ailleurs pas si importantes au regard des effets leviers de l'action. »

Pour aller plus loin

Site internet de la structure porteuse
<http://www.agglopolys.fr/1824-paysage.htm>

Ce document a été réalisé dans le cadre du club plan de paysage

Nos remerciements vont à Jane Dumont, Ingénieur Paysagiste à la Mission Paysage de la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys qui a accepté plusieurs entretiens avec notre équipe ainsi qu'à Michel Contour, maire de Celettes et vice-président d'Agglopolys.

REDACTEURS : Laure Mouhot, Cerema
RELECTEURS : Gilles de Beaulieu, QV2



ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE : CONVENTIONNER AVEC LE CAUE 06

Plan de paysage de Sophia Antipolis

Souhaitant lancer une action forte de communication et de sensibilisation de leur démarche auprès des acteurs locaux, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a mis en place un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes Maritimes (CAUE 06) pour les accompagner dans cette démarche et faciliter la mise en œuvre du plan de paysage (PP).

Actions

Thèmes



ANNÉE DE LANCEMENT : 2016
MONTANT GLOBAL :
DURÉE EN MOIS : 9 mois
PARTENAIRES : CAUE 06



Contexte

- S'inscrivant dans le cadre du programme d'actions du PP CASA, elle fait partie des premières actions mises en œuvre dès l'adoption du Plan en juin 2016.
- Cette action a fait l'objet d'une part d'une convention cadre fin 2016 qui identifie les principaux axes qui seront développés sur trois ans et d'autre part d'une convention d'application annuelle début 2017 qui définit un certain nombre de sous actions. L'objectif est de mettre en œuvre l'ensemble des actions identifiées dans le cadre et de les répartir dans chacune des conventions annuelles
- Par ce partenariat, le CAUE 06 a mis à disposition de la CASA un architecte et un paysagiste conseil pour une durée de 6 mois en 2017.



Premiers résultats

- La convention a permis de sensibiliser les techniciens et élus du territoire à la qualité architecturale et paysagère des différents projets portés par les communes.
- Cette première expérience a permis d'étoffer et de diffuser ce type de partenariat sur le territoire.
- Cette première convention a fait l'objet d'un bilan annuel permettant d'apprécier ce qui a été réalisé, d'estimer les sous-actions en lien avec les indicateurs définis dans le cadre du PP CASA, d'ajuster et/ou de compléter les sous-actions à formaliser dans la convention annuelle suivante.
- Elle a déclenché d'autres partenariats (même ceux nécessitant un peu de financement), et d'autres actions du PP CASA (sur la thématique énergétique, par exemple), avec des publics différents (la population, les habitants).



Zoom sur la démarche

Renforcer les moyens de la CASA en matière de paysage

- La convention est un choix stratégique pour mettre en œuvre le PP CASA et renforcer les moyens de cette structure en matière de paysage.
- Cette action permet de travailler de manière transversale et de prendre appui sur les moyens humains, administratifs et techniques avec le CAUE 06. Elle permet de porter et de partager des volontés et des objectifs communs de chacun des partenaires signataires (sans nécessité de financement).



Tourrettes sur Loup – Projet d'observation du village

Facteurs de succès

Créer des synergies d'acteurs pour mener des projets de paysage

- En construisant un partenariat avec le CAUE 06, la CASA a su s'accompagner pour porter les valeurs de son PP. Cette action a permis de mutualiser les moyens, de créer des synergies et des partenariats vertueux.
- En cherchant à améliorer la qualité des projets et des réalisations par un suivi spécifique (appui d'un architecte et d'un paysagiste conseil) et en renforçant les échanges avec les acteurs locaux, ce partenariat a eu un effet levier et est devenu un outil pour engager d'autres actions identifiées dans le plan de paysage :
 - « Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives »
 - Accompagner les projets favorisant ou participant à la « transformation des petites routes urbanisées en rues jardins »
 - « Participer à la « définition d'une palette végétale pour l'aménagement, adaptée à la diversité paysagère de la CASA »
 - « Renforcer la préservation et la gestion des restanques et du patrimoine de pays »
 - « Conforter l'image de la CASA dans l'époque contemporaine en valorisant et favorisant « la qualité architecturale, urbaine et paysagère contemporaine du bâti et des équipements »



Terrasses vers le Bar-sur-Loup, vue depuis Gourdon
Source : PP CASA / Action Préservation et gestion des restanques

Témoignage d'un élu

Richard Ribero,
Vice-Président délégué au patrimoine, au paysage,
aux espaces naturels et à Natura 2000 :

« La convention entre la CASA et le CAUE 06 constitue une réelle opportunité pour notre territoire. Elle permet de co-construire une approche paysagère dans le cadre des différents projets communaux et CASA en accompagnant techniquement et de manière pédagogique, les techniciens et élus. »

Marjorie MASSEGLIA,
Paysagiste au sein du CAUE 06 :

« La convention entre la CASA et le CAUE 06 a amené une approche paysagère complémentaire dans la mise en œuvre du Plan de Paysage CASA. Le CAUE 06 apporte une approche paysagère globale aux projets communaux et la CASA a une plus-value liée à son statut d'EPCI qui permet de fédérer un certain nombre de thématiques liées au grand paysage et le territoire (Trame, Verte et Bleue, la palette végétale). »

Pour aller plus loin

Site internet de la structure porteuse
<https://casa-infos.agglo-casa.fr/content/plan-de-paysage>

Ce document a été réalisé dans le cadre du club plan de paysage

Nos remerciements vont à Nina PIROCCHI, Chargée de mission en urbanisme opérationnel, études urbaines et projets de territoire à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, qui a accepté plusieurs entretiens avec notre équipe et a participé à la rédaction de ce document. Nous remercions également Richard RIBERO et Marjorie MASSEGLIA pour leur témoignage.

REDACTEURS : Nina Pirocchi, CASA et Bastien Exbrayat, Cerema
RELECTEURS : Gilles de Beaulieu, QV2



Entretien un paysage emblématique arboricole grâce aux partenariats

Plan de paysage des Côtes de Meuse

Alertées par l'enfrichement progressif de ses vergers, structures paysagères emblématiques des Côtes de Meuse, les CC des Côtes de Meuse-Woëvre et Territoire de Fresnes mettent en place des partenariats afin de développer et valoriser les activités et les productions fruitières locales dans le respect de leurs paysages.

Actions

Thèmes



ANNÉE DE LANCEMENT : 2017
MONTANT GLOBAL : 280 000 € (sur 3 ans)
DURÉE EN MOIS : 12 mois
PARTENAIRES : SAFER ; Chambre d'agriculture ; PNR de Lorraine



Contexte

- Mise en œuvre du PP dès la phase d'achèvement du programme d'actions autour de la problématique de la relance de l'activité arboricole dans le respect des paysages de vergers, structure paysagère emblématique du territoire. Axe stratégique 1 « cultiver les côtes de Meuse ».
- 4 actions 'verger', priorisées en COPIL annuel par les élus ont été lancées en 2017, impliquant en plus de la création d'un point info 'paysages et vergers', la mise en place de partenariats avec la SAFER et la Chambre d'agriculture et l'organisation d'une bourse aux vergers.



Premiers résultats

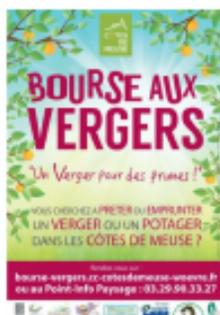
- Sitôt le programme d'actions élaboré, le recrutement d'un animateur PP et la tenue d'un COPIL où les élus ont retenu une des 4 orientations et son faisceau d'actions à mener sur l'année n+1 ont placé rapidement le PP dans l'opérationnalité. Ce qui a relancé la motivation des élus et des partenaires que la phase étude avait essoufflé.
- Le PP a favorisé les partenariats, fédérant autour de la problématique d'enfrichement des vergers familiaux les professionnels de la filière arboricole, le monde agricole, les propriétaires, les associations...
- La thématique vergers et les actions engagées ont permis de mettre en synergie d'autres thématiques telles que le tourisme et l'environnement et d'envisager à leur tour d'autres partenariats : Convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre ; Lancement d'un programme d'évaluation de la Biodiversité ; Accompagnement du label IGP Côtes de Meuse dans une stratégie de communication.



Zoom sur la démarche

Mise en place de partenariats pour maintenir impliqués différents acteurs autour d'une même problématique

- Cette action a permis de mobiliser des habitants autour de la question des interfaces ville/nature. Ces habitants sont aujourd'hui fortement sollicités pour la mise en œuvre du projet via des chantiers d'insertion sociale ou simplement sur la base du volontariat (plantation du verger)
- Cette démarche a été possible grâce à l'investissement des partenaires et des gestionnaires qui se sont impliqués dans le projet et participent financièrement à sa mise en œuvre (Métropole, Ville, Bailleurs sociaux...).
- Le portail d'échange "Bourse aux Vergers" permet de mettre en relation les privés cherchant à prêter ou emprunter un verger ou un potager dans les Côtes de Meuse.



Source : Côtes de Meuse / Woëvre

Facteurs de succès

Animation, portage et relais

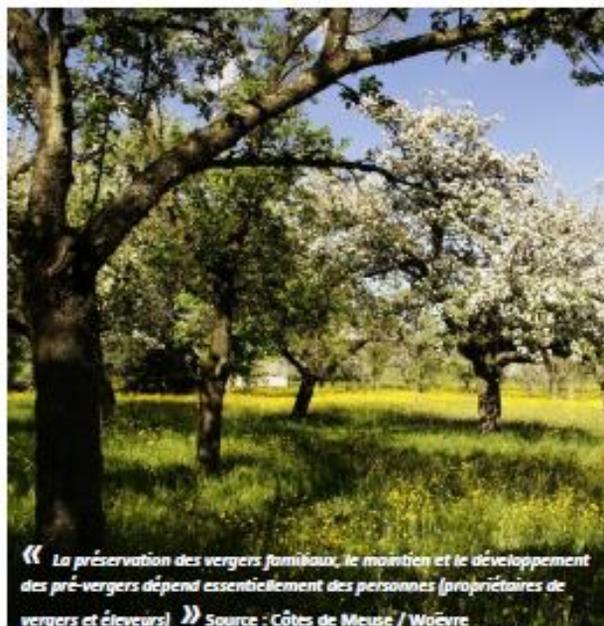
- Le recrutement d'un animateur
Un poste dédié au suivi et à la mise en œuvre du Plan de paysage est garant de sa pérennité. Le chargé de mission assure le lien entre les différents acteurs et partenaires impliqués dans la démarche et veille à la motivation et mobilisation des élus dans la durée.

- Des élus qui restent mobilisés
Maintien d'une instance sous la forme d'un COPIL annuel permettant aux élus de définir l'orientation et les actions à mener pour l'année n+1 permet d'officialiser la feuille de route et au plan de paysage de garder une visibilité.

Appui du PNR de Lorraine

- Une synergie d'acteurs autour d'un enjeu commun : la valorisation des vergers, structure emblématique du paysage des Côtes de Meuse

La thématique 'verger' fédère des acteurs économiques, associations, propriétaires, éleveurs, chambre d'agriculture, arboriculteurs autour du devenir des vergers et plus largement des paysages de Côtes de Meuse. Elle permet d'enclencher d'autres actions relevant du Plan de paysage à savoir la maîtrise foncière, le tourisme vert et la biodiversité.



« La préservation des vergers familiaux, le maintien et le développement des pré-vergers dépend essentiellement des personnes (propriétaires de vergers et éleveurs) » Source : Côtes de Meuse / Woëvre

Ce document a été réalisé dans le cadre du club plan de paysage

Nos remerciements vont à Julien FLECKSTEIN Animateur du PP des Côtes de Meuse, qui a accepté plusieurs entretiens avec notre équipe ainsi qu'à M. Sylvain DENOYELLE, Président de la Communauté de Communes Côtes de Meuse – Woëvre pour son témoignage

REDACTEURS : Nadia AUBRY, Cerema Est
RELECTEURS : Gilles de Beaulieu, QV2

Témoignage d'un élu



Sylvain DENOYELLE
Président de la
Communauté de
Communes Côtes de Meuse
- Woëvre

« Le Plan de Paysage des Côtes de Meuse concrétise véritablement le lien entre le paysage et l'économie locale, dans un cadre exceptionnel... qui doit le rester. L'ingénierie et les compétences de l'ensemble des partenaires ont parfaitement complété le volontarisme des deux communautés de communes, autour de notre animateur, pour le compte d'acteurs économiques à fort potentiel. »

➤ Pour aller plus loin

Site internet de la structure porteuse
<http://www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr/fr/information/4012/plan-paysage-cotes-meuse>

Page web relative à l'action 'vergers'
<http://www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr/fr/information/8034/valoriser-verger>



REQUALIFICATION DES BERGES DE LA NOUE ROBERT A LA CROISEE DE L'URBANISME ET DU PAYSAGE

Plan de paysage de la Ville de Troyes

Actions



Thèmes



Petit ruisseau alimenté par la nappe de la Seine, la Noue Robert parcourt le quartier des Tauxelles à Troyes, ancien site industriel, où un écoquartier verra bientôt le jour. Fortement anthropisées, les berges font l'objet d'un aménagement voué à redonner à l'eau toute sa place dans la vie de ce nouveau quartier de la ville à deux pas du centre historique

ANNÉE DE LANCEMENT : 2018
MONTANT GLOBAL : 13 500 € sur 1 an
DURÉE EN MOIS : 4 mois
PARTENAIRES : Agence de l'Eau Seine Normandie, Troyes Champagne Métropole, SIAE Boutique Boulot

Contexte

- Le projet d'éco quartier sur l'ancienne friche du quartier des Tauxelles croise les trois axes définis par le plan de paysage en 2016 : Définir l'eau comme fondement du projet de ville ; Valoriser et enrichir la diversité des situations urbaines ; Conforter la place du vivant dans la ville. Sous l'impulsion du projet éco quartier, la renaturalisation et le reméandrage de la Noue Robert illustre la retranscription des objectifs définis dans les documents de planification en opérations d'aménagement . A l'origine : une volonté de prendre en considération la Trame Verte et Bleue dans les projets d'aménagement (Agenda 21) et de mettre en valeur l'eau sous toutes ses formes (Orientations d' Aménagement du Plan Local d'Urbanisme modifié) qui se retrouve dans les objectifs de qualité paysagère du plan de paysage .
- La Noue Robert est représentative de la richesse du réseau hydrographique de la Ville de Troyes et son aménagement fait le lien entre les différentes échelles, du territoire au quartier, de la planification à l'opération d'aménagement.

Premiers résultats

- ⇒ Rétablissement des continuités TVB à l'échelle de l'agglomération et développement de la biodiversité
- ⇒ Accessibilité aux berges par la création de liaisons piétonnes dans l'esprit des sentes, appropriation des habitants
- ⇒ Amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du quartier

Extrait du programme d'actions du plan paysage de la Ville de Troyes
Mettre en valeur un coeur d'îlot paysager



Orientations prioritaires

- 1 Préserver le cœur d'îlot paysager autour de la noue Robert et s'appuyer sur les qualités paysagères existantes pour créer des espaces diversifiés (promenades, petits jardins, ariels, espaces ouverts, ...) publics ou privés partagés
- 2 Mettre en valeur la récupération des eaux de pluie dans le nouveau secteur construit
- 3 Créer un chemin NE-SO permettant d'accéder et découvrir le coeur d'îlot

Zoom sur la démarche Une démarche partagée

- Ce projet de renaturation, très transversal, est porté par deux Collectivités (la commune et Troyes Champagne Métropole au titre de sa compétence Rivières), les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux ont été réalisés en régie avec l'appui d'un chantier d'insertion.
- Plan Paysage, études Trame Verte et Bleue, dossier loi sur l'eau... La complémentarité des documents cadres ont permis de conforter la décision d'intervenir sur le cours d'eau et, dans ce contexte, de solliciter l'Agence de l'eau comme partenaire financier.



Plan du permis d'aménager de l'écoquartier (2017)

Facteurs de succès

Animation, portage et relais

Apport du plan de paysage dans la démarche éco quartier

▪ Si le projet écoquartier précédait la feuille de route du plan de paysage, ce dernier a permis de réinterroger le projet et de l'amender notamment sur :

- La nécessité de préserver le cœur d'îlot paysager autour de la Noue Robert pour créer des espaces diversifiés (promenades, espaces ouverts)
- La dimension pédagogique du cours d'eau comme élément de sensibilisation aux enjeux de la préservation des écosystèmes et des milieux humides (réseau TVB, gestion eaux pluviales, biodiversité). Projet exemplaire au cœur de la coulée verte de l'éco quartier, la Noue Robert deviendra support pédagogique pour les visiteurs (signalétique, accessibilité) et les groupes d'enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Une référence pour les services opérationnels

Bien identifié par les techniciens, le plan de paysages est un outil de réflexion et d'aide à la décision dans la préparation des projets de travaux et de planification.



La Nagère avant les travaux, murée et artificialisée

Renaturation de la Nagère en cours, travaux terminés à l'été 2018



Témoignage d'un élu



Marc BRET

Adjoint au Maire en charge du Cadre de vie et du Développement Durable

« Le Plan de Paysages est une démarche de partage. Le processus d'élaboration a permis aux techniciens, élus et représentants d'associations de se retrouver sur le terrain, autour de plans-guides et d'échanger librement sur les enjeux du paysage troyen. Les discussions furent guidées et enrichies par des professionnels qui, par leur expertise, donnent les clés pour rendre la lecture du paysage accessible et favoriser ainsi la co-élaboration du plan d'actions. »

➤ Pour aller plus loin

Site internet de la structure porteuse
<http://www.ville-troyes.fr/>

Ce document a été réalisé dans le cadre du club plans de paysage

Nos remerciements vont à Yoann MAUGARD, Chef de projet, Ville de Troyes qui a participé à la rédaction de ce retour d'expériences ainsi qu'à Amandine MONIOT, Direction du marketing territorial et Marc BRET, Adjoint au Maire en charge du Cadre de vie et du Développement Durable

REDACTEURS : Yoann Maugard, Ville de Troyes ; Nadia Aubry, Cerema
RELECTEURS : Gilles de Beaulieu, QV2

ANNEXE 4

Liste des lauréats par année

Lauréat	Région	Organisme
2013	Auvergne - Rhône-Alpes	CC Trièves
2013	Auvergne - Rhône-Alpes	Monts du Lyonnais
2013	Bourgogne-Franche Comté	PAH Cluny et Tournus
2013	Bretagne	Monts d'Arrée
2013	Centre-Val de Loire	Blois Agglopolys
2013	Grand Est	Côtes de Meuse
2013	Grand Est	Pays de la Saône Vosgienne
2013	Grand Est	Secteur Est du PNR des Ardennes
2013	Grand Est	Troyes
2013	Hauts-de-France	CC du Val de Noye
2013	Hauts-de-France	Vallée de l'Authie
2013	Ile-de-France	Plaine de Versailles
2013	Mayotte	Mamoudzou
2013	Nouvelle Aquitaine	CA Pau Porte des Pyrénées
2013	Nouvelle Aquitaine	Pays Ouest Creuse
2013	Occitanie	CA du Grand Albigeois
2013	Occitanie	CC de Labastide Murat Causses du Quercy
2013	Occitanie	Pays de Nay
2013	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA de Sophia Antipolis
2013	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Calanques - sous-marin
2013	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Lac de Serre-Ponçon
2015	Grand Est	CC Rohrbach les bitche
2015	Grand Est	Val de Moselle et Chardon Lorrain
2015	Auvergne - Rhône-Alpes	Cœur de Savoie
2015	Auvergne - Rhône-Alpes	Communes de l'Albanais savoyard
2015	Auvergne - Rhône-Alpes	Vallée de la Dore
2015	Auvergne - Rhône-Alpes	Vivarais Méridional
2015	Bourgogne-Franche Comté	Cœur comtois
2015	Bourgogne-Franche Comté	Pays de l'Autunois Morvan
2015	Bretagne	Campagne des transitions
2015	Bretagne	Lorient Agglomération
2015	Centre-Val de Loire	Tours Plus
2015	Grand Est	CC du pays de hanau
2015	Guadeloupe	Ile de Marie Galante
2015	Guadeloupe	Territoire des grands fonds
2015	Guyane	CA du Centre Littoral
2015	Hauts-de-France	Agglomération creilloise
2015	Hauts-de-France	CA du Soissonnais
2015	Hauts-de-France	PNR de l'Avesnois
2015	Hauts-de-France	SCoT du Grand Douaisis
2015	Ile-de-France	Marne Confluence
2015	Ile-de-France	Ville de Courbevoie
2015	Normandie	Plages du débarquement 1944
2015	Nouvelle Aquitaine	Marennes d'Oléron
2015	Occitanie	CC de Lomagne Gersoise
2015	Occitanie	Massif du Canigou
2015	Occitanie	Véziaux d'Aure
2015	Pays de la Loire	Pays de Challans
2015	Provence-Alpes-Côte d'Azur	PNR Préalpes d'Azur
2015	Provence-Alpes-Côte d'Azur	SCOT de l'aire gapençaise

Lauréat	Région	Organisme
2017	Bretagne	PNR Golfe du Morbihan
2017	Auvergne - Rhône-Alpes	PNR du Massif des Bauges
2017	Auvergne - Rhône-Alpes	Grenoble Alpes Métropole
2017	Auvergne - Rhône-Alpes	Plan de paysage de la Matheysine
2017	Auvergne - Rhône-Alpes	Saint-Flour Communauté
2017	Auvergne - Rhône-Alpes	PNR de Chartreuse
2017	Bretagne	Pays d'Iroise
2017	Bretagne	Saint-Brieuc Armor Agglomération
2017	Centre-Val de Loire	PNR de la Brenne
2017	Grand Est	Agglomération messine
2017	Guadeloupe	CA Nord Grande-Terre
2017	Guyane	Commune de Maripa-Soula
2017	Hauts-de-France	Bocage boulonnais
2017	Hauts-de-France	Communauté urbaine de Dunkerque
2017	Hauts-de-France	Pays Santerre Haute Somme
2017	Normandie	Pré-bocage Intercom
2017	Nouvelle Aquitaine	Aire métropolitaine bordelaise
2017	Nouvelle Aquitaine	Bocage bressuirais
2017	Nouvelle Aquitaine	CC du Thouarsais
2017	Nouvelle Aquitaine	PNR Millevaches en Limousin
2017	Occitanie	Neste-Barousse
2017	Occitanie	Pyrénées Vallées des Gaves
2017	Occitanie	Vallée de l'Hérault
2017	Pays de la Loire	Mûrs-Erigné
2017	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Golfe de Saint Tropez
2017	Provence-Alpes-Côte d'Azur	PN des Calanques
2017	Provence-Alpes-Côte d'Azur	PNR du Luberon
2018	Auvergne - Rhône-Alpes	PETR du Grand Clermont
2018	Auvergne - Rhône-Alpes	Saint-Etienne Métropole
2018	Auvergne - Rhône-Alpes	Syndicat mixte du Beaujolais
2018	Bourgogne-Franche Comté	Pays des Lacs
2018	Bourgogne-Franche Comté	PNR du Morvan
2018	Grand Est	CC des Hautes-Vosges
2018	Grand Est	Metz Métropole
2018	Grand Est	PNR des Vosges du Nord
2018	Guadeloupe	Cap Excellence
2018	Nouvelle Aquitaine	CC Mellois en Poitou
2018	Nouvelle Aquitaine	Pays de l'Agenais
2018	Nouvelle Calédonie	Province Nord Nouvelle Calédonie
2018	Occitanie	Commune d'Auzat
2018	Pays de la Loire	Ville de Nantes
2018	Provence-Alpes-Côte d'Azur	PNR de Camargue